

Du 10 au 16 janvier 2022 - N° 4793

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (93^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Entrepreneur accompli

■ Originaire de Saône-et-Loire, Pascal Gautheron a construit son groupe pour exaucer son vœux d'indépendance. À l'aube de céder son empire à son fils, c'est dans le fauteuil du président de la nouvelle CCI métropole de Bourgogne qu'il revient sur son parcours. *Page 24*

Pequignet grandit avec Enowe

■ La structure d'investissement familial Enowe réalise le premier investissement de son pôle "excellence" dans la maison horlogère franc-comtoise Pequignet. *Page 2*

Ce qui change en 2022

■ Focus sur les principales mesures concernant les entreprises et les particuliers de la loi de finances 2022. *Page 4*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 15 à 20

Naissance d'un « Made in franco-suisse »



En décembre 2020, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art de l'arc jurassien franco-suisse étaient inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'U-

nesco. Un an après, c'est une première collaboration inédite qui se dessine entre la manufacture de mouvements suisse La Joux-Perret et la maison familiale bisontine Humbert-Droz, profitable aux deux pays et à

même de redonner à Besançon sa place d'acteur principal de l'horlogerie française. Cette dernière consiste à assembler de A à Z un mouvement suisse, le "G100", dans la capitale horlogère française et de l'intégrer

aux montres de Humbert-Droz ainsi qu'à celles de la marque parisienne March L.A.B, cliente depuis de nombreuses années de l'atelier Réparalux détenu par la famille Humbert-Droz.

Page 3

Doubs Tourisme mise sur le sur-mesure

Béatrix Loizon, conseillère départementale du canton d'Ornans depuis 2014, a été élue présidente de Doubs Tourisme (CDT) le 24 septembre 2021. Elle a accepté de nous recevoir, en compagnie de son directeur Philippe Lebugle, pour nous présenter la stratégie mise en place par le CDT, bras

armé de la politique touristique déployée par le département, pour faire du Doubs une destination toujours plus attractive. Leur méthode s'appuie sur un unique mantra : « le bon produit pour la bonne personne ».

Page 7

Le Journal du Palais évolue, on vous dit tous en pages 12-13



Toute l'équipe du

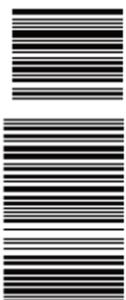
Journal du Palais

vous présente ses

MEILLEURS

VŒUX

R 28302 - 4793 - 1,50 €



CM
FRANCHISE
CONSEIL

Dans cette période où il faut réfléchir à son avenir la franchise est peut être la solution !

Que vous souhaitiez

> CRÉER VOTRE RÉSEAU DE FRANCHISE et DEVENIR FRANCHISEUR

OU

> MONTER VOTRE PROJET D'ENTREPRISE et DEVENIR FRANCHISÉ

vous allez découvrir **UN NOUVEAU MÉTIER** : de franchiseur si vous développez votre réseau d'indépendants ou d'entrepreneur franchisé si vous souhaitez rejoindre une enseigne du marché.

Chaque rôle demande de la vigilance pour assurer sa réussite !

Informez-vous : CM Franchise Conseil - caroline@cmfranchise.com - 06 08 842 607



Les prix dans l'immobilier



Le marché immobilier confirme sa résilience

D'après les récents éléments de conjoncture divulgués par la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), le marché immobilier confirme sa résilience et bat de nouveaux records. En 2021, le marché du logement s'est montré à nouveau particulièrement dynamique avec un volume de transactions record estimé à 1.182.000 ventes, contre 1.067.000 ventes en 2019 et 1.024.000 en 2020. De même, les prix s'affichent en forte hausse (+ 7 %) sur l'année 2021, toujours soutenus par le niveau très bas des taux d'intérêt et une épargne globalement plus importante qu'avant la crise. Au niveau national, le prix moyen du mètre carré s'établit à 2.730 euros. Plus précisément, à 3.512 euros pour les appartements et à 2.123 euros pour les maisons.

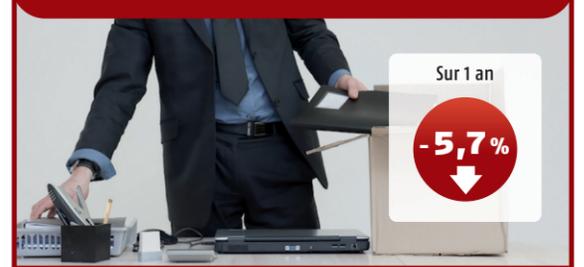
La population en Bourgogne Franche-Comté



La population baisse légèrement en région

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) vient de publier les résultats de son dernier recensement. Au 1er janvier 2019, 2.805.580 personnes vivent en Bourgogne Franche-Comté. La région représente 4,3 % de la population de France métropolitaine. Entre 2013 et 2019, la population baisse légèrement alors qu'elle était encore en hausse entre 2008 et 2013. Les décès deviennent supérieurs aux naissances à partir de 2015. Le solde migratoire est lui déficitaire depuis une dizaine d'années. Entre 2013 et 2019, la Côte-d'Or et le Doubs sont les deux seuls départements de la région à gagner encore des habitants. La population augmente notamment dans les intercommunalités de Dijon et de Besançon.

La masse salariale du privé



Baisse historique de la masse salariale du privé

En 2020, la masse salariale (soumise à cotisations sociales) du secteur privé en France s'établit à 562 milliards d'euros, selon l'Urssaf. Sur un an, elle enregistre un recul historique de 5,7 % (après une hausse de 3,1 % en 2019). Le secteur privé compte 18,24 millions de salariés en moyenne annuelle, soit 275.800 postes de moins qu'en 2019. Plus de la moitié de la diminution des effectifs salariés concerne l'intérim : les effectifs se contractent de 18,7 % (- 148.400 postes) en 2020, après - 1,2 % en 2019. Dans l'industrie, les effectifs salariés diminuent de 1,1 % (- 32.400 postes) en 2020. Les effectifs salariés de la construction continuent quant à eux de progresser en 2020 : + 2,1 % (+ 30.000 postes). Pour la première fois depuis dix ans, le tertiaire hors intérim est orienté à la baisse (- 0,9 %).

baromètre

La structure d'investissement familial Enowe réalise le premier investissement de son pôle "excellence" dans la maison horlogère franc-comtoise Pequignet.



Pequignet accélère sa croissance avec Enowe

Fondée en 1973 par Emile Pequignet, la manufacture Pequignet a rejoint, début décembre, le groupe Enowe Excellence, afin de bénéficier d'un actionariat industriel, engagé, stable et durable. La maison horlogère de Morteau, dans le Doubs « pourra s'appuyer pour son développement sur l'expérience opérationnelle des équipes d'Enowe afin de pérenniser, de structurer et d'accélérer sa croissance », souligne la structure d'investissement familial soutenant les projets entrepreneuriaux, engagée à accroître son impact positif, dans un communiqué. C'est bien son savoir-faire artisanal et d'excellence, valorisé par sa labellisation en tant qu'Entreprise du patrimoine vivant depuis 2014, associé à une capacité de création et d'innovation, qui a séduit l'équipe d'Enowe. « La haute horlogerie est un métier de passionnés, qui allie créativité, design, rigueur, technologie et savoir-faire industriel, des "terrains de jeu" qui me sont chers, confie l'entrepreneur et fondateur d'Enowe, Hugues Souparis. Je suis donc très heureux d'apporter mon expérience à l'équipe Pequignet ». Déjà reconnue

dans le monde entier comme une marque subtile de la "French touch", alliant sophistication et sobriété, Pequignet souhaite poursuivre sa trajectoire prometteuse de développement en France et à l'international, et prendre une place plus importante sur le marché de l'horlogerie haut de gamme. L'entreprise qui emploie 20 collaborateurs souhaite aussi maintenir son ancrage régional au cœur du pays horloger, et renforcer ses équipes techniques, commerciales, marketing et digitales en attirant de nouveaux talents.

DE NOUVELLES MONTRES ENTIÈREMENT FABRIQUÉES EN FRANCE

« L'objectif est de proposer des montres de plus en plus désirables, d'accroître la notoriété de la marque en accentuant sa présence digitale, tout en continuant à s'appuyer sur le réseau des bijoutiers-horlogers de qualité qui lui sont fidèles et apportent des conseils précieux aux clients passionnés », souligne le communiqué. En matière d'innovation, Pequignet fait la fierté de la France. Au sein de son laboratoire interne de haute horlogerie, l'entreprise a créé son propre mouvement automatique, le Cali-

bre Royal, qui fait l'objet de huit brevets internationaux. Véritable chef d'œuvre technique, ce mécanisme est constitué de plusieurs centaines de pièces sources localement, assemblé à la main par des compagnons horlogers, vérifié et contrôlé sur une longue période afin d'en assurer une qualité optimale. En 2018, elle élargit sa gamme "Manufacture Royal" avec une version manuelle Calibre Royal. Enfin, c'est en décembre que Pequignet a livré les premières montres équipées de son nouveau "Calibre Initial", un trois aiguilles doté de 65 heures de réserve de marche. Plus simple, et sensiblement plus petit, le Calibre Initial sera aussi proposé à d'autres maisons horlogères françaises qui souhaitent promouvoir le savoir-faire français en leur permettant ainsi de proposer des produits réellement "fabriqués en France" à leurs clients. Pour Dani Royer, directeur des opérations de Pequignet : « La mise sur le marché du Calibre Initial représente un pas majeur dans le renouveau de l'industrie horlogère française, et nous sommes fiers que Pequignet en soit l'artisan ».

ANTONIN TABARD

Ils bougent.



UN ÉTUDIANT DE BSB ÉLU PRÉSIDENT DU BNEM. Romain Vismara, étudiant en Master Grande Ecole (MGE) à BSB, vient d'être élu président du Bureau national des étudiants en école de management (BNEM). Si cette structure, créée en 2020, est assez récente, elle est d'ores et déjà l'une des plus importantes associations étudiantes de France. Elle a pour objectif de représenter les étudiants d'écoles de management auprès des institutions et des médias, et d'agir sur des problématiques propres à ces établissements, mais aussi plus largement sur les grandes questions sociétales. Élu pour un mandat de 18 mois, Romain a notamment la volonté d'ancrer son action sur le terrain. « À la différence des écoles d'ingénieurs et de leur BNEI, déjà ancien, les écoles de management n'avaient pas d'organe de représentation de leurs étudiants auprès des institutions et des médias, explique Romain Vismara. Nous avons pour objectif premier de contribuer à améliorer le quotidien des étudiants, en s'inscrivant dans une démarche constructive, collaborative et de confiance avec les directions d'écoles ». Le BNEM rassemble aujourd'hui 25 grandes écoles de management de la Conférence des grandes écoles.

décideurs

MEURDRA Pompes Funèbres

Depuis 1952, une famille au service des familles.

UN SEUL NUMÉRO
03 80 65 21 22Meurdra
POMPES FUNÈBRES

DEUX ADRESSES

107, Rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon

18, Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire

ENTREPRISES

Horlogerie régionale à l'heure franco-suisse

Partenariat. En décembre 2020, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art de l'arc jurassien franco-suisse étaient inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco. Un an après, c'est une première collaboration inédite qui se dessine entre la manufacture de mouvements suisse La Joux Perret et la maison familiale bisontine Humbert-Droz, profitable aux deux pays et à même de redonner à Besançon sa place d'acteur principal de l'horlogerie française.



Les ateliers bisontin de Réparalux - Humbert-Droz. Le mouvement suisse G100. De gauche à droite : Frédéric Humbert-Droz (Réparalux), Alain Marhic (March LA.B), Jean-Claude Eggen (La Joux Perret), Julien Humbert-Droz et Anne Vignot (GBM).

Tout commence avec un souhait, celui de remettre, en quelque sorte, les pendules à l'heure, de redonner à la France ce qu'elle a laissé à la Suisse au cours de son histoire : le savoir-faire, la connaissance et la passion horlogère. Cette envie de renvoi d'ascenseur est portée par Jean-Claude Eggen, directeur de la manufacture indépendante de mouvements mécaniques, La Joux-Perret fondée en 1990. Basée à La Chaux-de-Fonds, cette entreprise helvétique abrite plus de quarante professions différentes (110 personnes) réparties dans dix ateliers. Si son histoire commence avec la réalisation de complications horlogères telles que les chronographes et les tourbillons, la société a su se diversifier pour répondre à tous types de demandes, qu'il s'agisse de réalisations sur-mesure ou de la production de gros volumes de mouvements standards pour de nombreuses maisons horlogères de luxe et de haute horlogerie. « Grâce à notre production complètement verticalisée, du bureau technique au service après-vente, et une équipe R&D performante, nous sommes particulièrement flexibles et rapides, tant dans la conception que dans la réalisation de produits nouveaux. Par ailleurs, nous garantissons à chacun de nos clients une confidentialité maximale, ce qui nous permet de travailler pour des marques concurrentes et

imaginer nos propres projets à l'image de celui auquel nous donnons naissance aujourd'hui avec la famille Humbert-Droz », dévoilait Jean-Claude Eggen lors d'une conférence de presse donnée le 21 décembre 2021 au cœur de l'emblématique lycée bisontin Jules Haag, connu pour avoir formé plusieurs générations d'horlogers, jusqu'en 1988.

Il y a environ un an, Jean-Claude Eggen, à la recherche d'une entreprise française à l'esprit horloger affirmé contacte ainsi la famille Humbert-Droz. Cette lignée d'horlogers arrivée à Besançon en 1956, cultive depuis quatre générations des valeurs de transmission familiale, de savoir-faire horloger, de passion pour un métier élevé au rang d'art et un goût certain pour les belles aventures. Propriétaires de l'atelier de réparation et d'assemblage de montres haut de gamme, Réparalux, Jean, Frédéric et Julien Humbert-Droz, respectivement père, fils et petit-fils ont lancé en juin 2016 une première série de montres sous leur propre marque Humbert-Droz (HD), pour fêter les 60 ans d'histoire de leur atelier bisontin et ainsi rendre hommage à Marcel, l'arrière-grand-père fondateur de Réparalux et originaire de Suisse. À ce jour, ce sont plus de dix modèles signés HD qui sont sortis, soit près de 3.000 montres vendues en France et dans le monde entier.

Lors de ce premier contact téléphonique, Jean-Claude Eggen, propose aux bisontins d'intégrer dans leurs montres son tout nouveau mouvement, le G100,

à la réserve de marche exceptionnelle de 68 heures, soit 80 % plus haute que ce qui est habituellement proposé par les plus grandes marques suisses. Julien Humbert-Droz, diplômé des métiers d'art du lycée horloger de Morteau, rebondit alors sur cette formidable opportunité pour proposer au voisin suisse quelque chose de tout à fait inédit : ne pas recevoir de La Joux-Perret le mouvement pré-monté, mais au contraire de se faire livrer l'ensemble des pièces détachées nécessaire à sa réalisation, élaborées et fabriquées en Suisse, afin d'effectuer de A à Z l'assemblage au sein des ateliers Réparalux, y compris le collage du spiral, organe principal d'un mouvement mécanique. « Nous avons pour ambition de redévelopper le savoir-faire en France. Or, cela ne peut pas se faire en opposant constamment la France et la Suisse. En matière d'horlogerie, tout n'est plus possible en France, avec cette idée de mouvement suisse en kit assemblé à Besançon, nous proposons autre chose : une union, une collaboration profitable aux deux parties », défend Julien Humbert-Droz, actuel dirigeant de l'atelier familial. « En cherchant à travailler avec des Français, mon objectif n'était pas de générer du chiffre d'affaires, mais plutôt de construire une belle histoire dont le ciment sera notre passion commune pour le métier. Avec la famille Humbert-Droz, le courant est tout de suite passé. Nous nous sommes rencontrés le temps d'un week-end, avons beaucoup parlé, bu

quelque peu et, sans qu'il soit besoin de rédiger un volumineux business plan de 50 pages, nous avons pris la décision de travailler ensemble dans la seconde », confie le directeur de la manufacture suisse.

UNE AVENTURE INÉDITE

« Sans un centime d'aide extérieure », le duo franco-suisse va monter un projet atypique qui bien vite implique d'autres acteurs. « L'idée a d'abord été d'équiper nos montres HD du mouvement G100 avec un objectif de 3.000 montres pour la première année. Nos horlogers ont ainsi suivi une formation avec le responsable des ateliers de La Joux-Perret, le 16 novembre dernier. Pour aller encore plus loin, nous allons collaborer avec la société Bailly à Besançon, afin de personnaliser les masses, pièce qui permet de remonter la montre à la portée, aux couleurs des marques. Enfin, pour justifier d'un certain volume de production du G100 (un objectif de 50.000 exemplaires la première année. Ndlr) La Joux-Perret nous a demandé de trouver un autre partenaire susceptible d'être intéressé par la démarche. Nous avons alors pensé à l'un des fidèles clients de Réparalux : la société March LA.B », raconte Julien Humbert-Droz. Née sur la côte Basque française en 2008, aujourd'hui présente à Paris, la jeune marque, portée par Alain Marhic, veut honorer les montres vintage « avec cette volonté de faire le plus possible en France ». L'adhésion au projet franco-suisse est ainsi immédiate. « C'est la clé

qui nous manquait pour faire évoluer notre marque dans le bon sens », témoigne Alain Marhic. Une belle aventure commence donc saluée par tous à l'image d'Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville, qui voit dans ce challenge relevé, « la preuve que ce classement à l'Unesco et bien celui d'un patrimoine vivant, dynamique et toujours créatif ». De son côté, tout en rappelant que, chaque jour, ce sont 15.000 frontaliers qui partent travailler en Suisse, Jean-Jacques Weber, président de la Fédération de l'horlogerie, identifie dans ce projet « une vraie occasion de faire rebondir l'horlogerie française ». Pour le créateur horloger bisontin Philippe Lebru, il s'agit d'une démarche « d'intelligence collective qui vient poursuivre une riche histoire horlogère faite de va et vient constants entre la France et la Suisse et qui devrait permettre à l'horlogerie française d'accéder aux marchés du luxe et de l'international de la Suisse ».

Reste la question du label, « s'il ne peut pas être Made in France ou Swiss Made seulement, pourquoi ne pas imaginer quelque chose de nouveau : le premier label franco-suisse », s'interrogent les membres du projet, d'autant que quelques pièces pourraient à l'avenir être fabriquées en France... Un futur promoteur qui se tranchera sans doute lors d'un autre week-end convivial, autour d'un repas et de quelques verres.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Fiscalité. Le projet de loi de finances 2022, présenté au Conseil des ministres puis à l'Assemblée nationale au cours du dernier trimestre 2021 a été validé par le Conseil constitutionnel et publiée au *Journal officiel* du 31 décembre. Focus sur les principales mesures concernant les entreprises.

Loi de finances 2022 : des ajustements à la marge

Présentée au Conseil des ministres en septembre, avant d'être soumise aux débats parlementaires, la loi de finances pour 2022 a finalement été validée par le Conseil constitutionnel et publiée au *Journal officiel* du 31 décembre. Si cette année encore la loi de finances 2022 ne fait pas état de mesures de grande ampleur, elle ajuste, comme chaque année, un certain nombre de dispositifs, qu'il s'agisse de fiscalité personnelle ou professionnelle. Comme souhaité par le gouvernement, elle reprend surtout les mesures fiscales annoncées dans le plan en faveur des travailleurs indépendants.

DES CRÉDITS D'IMPÔT

Si la loi de finances pour 2022 proroge et aménage le crédit d'impôt innovation et renforce le crédit d'impôt pour la formation du dirigeant pour les micro-entreprises, elle crée un crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales. Un nouveau crédit d'impôt de 40 % (jusqu'à 50 % pour les PME) est aussi créé au titre des dépenses facturées aux entreprises par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances, pour tous contrats de collaboration conclus entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 et dans la limite de six millions d'euros.

BÉNÉFICES COMMERCIAUX

La loi de finances pour 2022 instaure un régime temporaire d'amortissement des fonds commerciaux acquis entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025. Ce dernier permettra notamment la déduction fis-



RICHARD YING ET TANGUI MORLIER

cale des amortissements comptabilisés. De son côté, le délai d'option pour un régime réel d'imposition des entreprises relevant de plein droit du régime micro-BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et le délai de renonciation à cette option sont allongés d'un an. Pour les contribuables relevant des bénéfices non commerciaux (BNC), le délai de renonciation à l'option pour la déclaration contrôlée est repoussé. Enfin, pour les entreprises relevant des bénéfices agricoles (BA), le délai d'option des exploitations nouvelles pour un régime réel et le délai de renonciation à l'option pour le régime simplifié d'imposition sont étendus.

TRANSMISSION

Si jusqu'à présent, un entrepreneur individuel jouissait d'une exonération totale d'impôt sur le revenu relatif à la plus-value réalisée dans le cadre de la cession de son fonds de commerce tant que la valeur du fonds ne dépassait pas 300.000 euros, ainsi qu'une exonération partielle dans le

cas où la valeur du fonds était comprise entre 300.000 euros et 500.000 euros, ces plafonds sont revus à la hausse : 500.000 euros pour le premier et un million d'euros pour le second. De leur côté, les dispositifs d'exonération des plus-values professionnelles à l'occasion d'un départ à la retraite ou encore d'exonération des transmissions d'une valeur inférieure à 500.000 euros sont étendus à la cession d'une activité mise en location-gérance à une personne autre que le locataire-gérant. Concernant l'exonération des plus-values professionnelles à l'occasion d'un départ à la retraite, le délai maximal exigé entre ce dernier et la cession est temporairement assoupli par la loi de finances 2022.

TVA EN CAS DE LIVRAISONS DE BIENS

La loi de finances 2022 prévoit l'exigibilité de la TVA sur les acomptes des livraisons de biens, à compter du 1er janvier 2023. Avec cette mesure, la France souhaite en effet se mettre en conformité avec le

droit communautaire. Jusqu'à présent, deux règles préexistaient quant à l'exigibilité de la TVA en cas d'encaissement d'un acompte, selon la nature de la vente. Pour un bien, l'exigibilité de la TVA intervenait lors du transfert de propriété (autrement dit à l'édition de la facture). Quant aux prestations de services, la TVA devait être calculée et reversée.

Enfin, entre autres mesures, cette nouvelle loi de finances prévoit l'allongement de la durée du statut de jeune entreprise innovante, la réduction du bénéfice servant de base d'imputation des déficits reportés en arrière et l'actualisation de l'obligation déclarative spécifique des auto-entrepreneurs dans le cadre de la crise sanitaire. Est aussi prévue la possibilité d'instituer une exonération temporaire de taxe foncière en faveur des refuges animaliers ou encore la mise en conformité avec la Consitution des sanctions en cas d'infraction aux règles de facturation.

ANTONIN TABARD

Quoi de neuf pour les particuliers ?

Peu de changements non plus en matière de fiscalité personnelle. Comme pour les professionnels, la loi de finances 2022 publiée au *Journal officiel* le 31 décembre 2021 n'apporte que quelques ajustements pour cette nouvelle année. C'est notamment le cas de l'impôt sur les revenus dont les limites des tranches du barème pour l'année 2021 liquidée en 2022 seront revalorisées de 1,4 %. Une revalorisation qui, selon le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, aurait été fixée en fonction de l'évolution des prix à la consommation de 2021 par rapport à 2020, hors tabac. Alors qu'une réduction d'impôt sur les

revenus de 75 % pour un don aux organismes d'aide aux plus démunis d'un montant inférieur ou égal à 1.000 euros avait été appliqué à titre exceptionnel en 2020 et 2021, Bercy a confirmé que ce plafond majoré sera reconduit en 2022. Côté pouvoir d'achat, en 2022, les 20 % des ménages demeurant redevables de la taxe d'habitation bénéficieront d'une exonération de 65 % de leur taxe sur leur résidence principale, jusqu'à sa suppression définitive en 2023. La loi de finances 2022 instaurera aussi, dès le 1er février, un bouclier tarifaire pour continuer à geler le prix du gaz (depuis octobre 2021) et plafonner le prix de l'électricité

à 4 %. Le bonus écologique et la prime à la conversion ont été quant à eux reconduits en 2022, tout comme le barème des aides de MaPrimeRénov', dont le dispositif évolue. Enfin, le Smic a été revalorisé de 0,9 % pour atteindre 10,57 euros par heure, soit 1.603 euros par mois, et les jeunes de moins de 26 ans, sans emploi ou formation, pourront eux bénéficier, dès le 1er mars, d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de six à 12 mois.

A. T.

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

EN COLLABORATION AVEC OLIVIER BERNARD, CONSEIL EN SÉMANTIQUE RELATIONNELLE ET PROFESSIONNELLE.



Le manager : un joueur d'échec ?

Le jeu d'échec est une belle image, bien représentative de ce qu'est l'entreprise... Étudions un peu l'étymologie de terme « anticipation » : attesté en 1437, issu de « anticipatio » du latin « anticipare » (prendre d'avance, prévenir), créé en associant la préposition « ante » = avant et le verbe « capere » = prendre. Un excellent joueur d'échec doit toujours garder quelques stratégies d'avance pour « prendre, garder la main » et « voir venir » son adversaire... Ne peut-on pas oser un parallèle entre l'entreprise et les consommateurs ? Fonction essentielle du manager créatif, la qualité d'anticipation permet d'avoir toujours un « coup d'avance » et de ne pas être contraint de réagir à l'évènement ou à l'urgence car cette anticipation a permis en amont de prévoir un protocole d'action. La racine latine « ante » = « avant » associée à « capere » = « prendre » nous renseigne car elle renvoie au champ sémantique de « prendre » qui recouvre « apprendre », « comprendre » (saisir ensemble), « surprendre » et ne pas « dépendre ». Ce terme « ante capere » a d'abord eu le sens de « devancer » qui devient maintenant une conséquence de l'action d'anticipation avant d'être attesté en 1508 dans le sens de « imaginer par avance » puis en 1932 dans le domaine du sport « agir en prévoyant la réaction de l'adversaire ». Pour le manager les deux sens sont réunis « imaginer en amont » et « prévoir la réaction de l'adversaire ». En restant au jeu d'échec la comparaison est porteuse : la table de jeu c'est le secteur économique : La reine et le roi sont l'entreprise à sauvegarder, le fou c'est le manager : rapide, mobile utilisant les voies de traverse dont le but constant est de protéger le roi : son entreprise même s'il est parfois contraint de sacrifier un pion pour sauver la partie !

Récompense

LA MANUFACTURE HORLOGÈRE BISONTINE UTINAM RÉCOMPENSÉE. Le 7 décembre dernier au Grand hôtel intercontinental Opéra à Paris, l'horloger bisontin Philippe Lebru a reçu un Muuz International design award 2021 décerné par *Rédaction Muuz*, premier web Magazine français du secteur du design et de l'architecture, à l'occasion de la huitième édition du Miaw. Les horloges Pop Up de la manufacture Utinam, ont reçu ce prix prestigieux dans la catégorie "Équipement intérieur/Horloge", pour « leur originalité, leur singularité et leur esthétique ». La société d'ameublement spécialisée, Sanijura, a elle aussi reçu deux prix, pour sa gamme Infinie et pour son miroir Moon +.

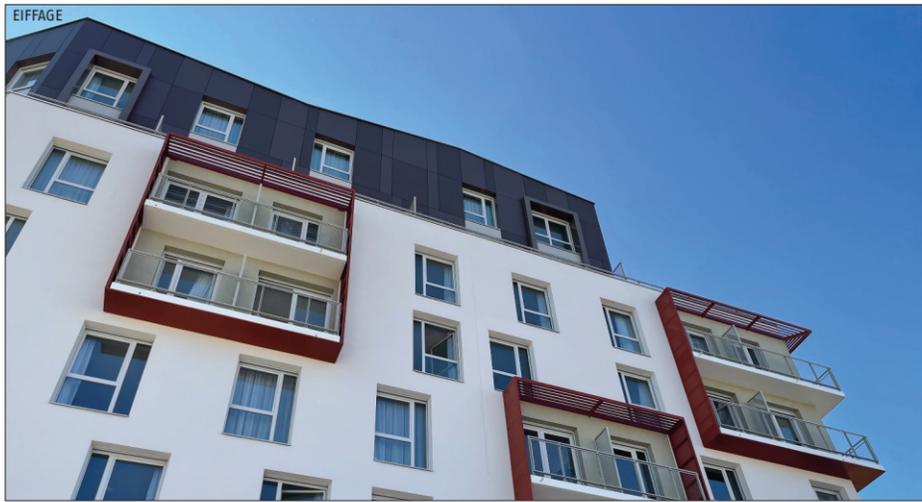
en bref

Développement. L'Organisme professionnel de placement collectif immobilier (OPPCI) Immobilier Impact Investing poursuit son développement avec la livraison du premier actif à Dijon.

Le fonds Immobilier Impact Investing se développe à Dijon

Dijon Swiss Life Asset Managers France annonce avoir réceptionné une résidence étudiante située à Dijon, sis 4 allée Alice Guy, pour le compte de l'Organisme professionnel de placement collectif immobilier (OPPCI) Immobilier Impact Investing. Il s'agit ainsi de la première livraison d'actif pour ce fonds à impact créé en 2019 en partenariat avec Cedrus & Partners.

Localisé à proximité du centre-ville et de la gare TGV de Dijon, le bien fait partie du nouveau quartier de la Cité internationale du vin et de la gastronomie, qui se déploie sur un terrain de 6,5 hectares, sur le site de l'ancien hôpital général. L'ensemble bâti de



70.000 mètres carrés, se compose de bâtiments historiques rénovés et de constructions neuves pour y accueillir des cinémas, un mail commer-

çant, une résidence services senior, des logements, un centre de formation dédié à la gastronomie et une résidence étudiante.

Acquise en Vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) auprès d'Eiffage, cette résidence étudiante est composée de 145 appartements de type

F1 et F2 pour une surface habitable de plus de 2.700 mètres carrés et 255 mètres carrés dédiés aux espaces communs.

Livré en octobre 2021, l'immeuble bénéficie d'une performance énergétique RT 2012 - 22 %.

LE FONDS IMMOBILIER IMPACT INVESTING

Lancé en 2019, l'OPPCI Immobilier Impact Investing est le premier fonds immobilier à impact. Il a pour objectif de reloger des personnes en difficulté via ses deux partenaires, acteurs majeurs de l'habitat social, le Samu social de Paris et Habitat et Humanisme, tout en ayant un objectif de rendement pour les investisseurs

Sa stratégie s'articule en deux poches avec un portefeuille alliant rendement et solidarité :

- ◆ La poche sociale, qui représente 20 % des engagements totaux des investisseurs. Cette poche est composée d'actifs résidentiels, construits ou à construire, situés à Paris et première couronne et dans les grandes métropoles françaises. Ils sont sélectionnés, en accord avec nos partenaires et sont mis à leur disposition gracieusement à la livraison.

- ◆ La poche à rendement (représentant 80 % des engagements totaux des investisseurs) est investie dans des actifs dédiés à l'hébergement géré (résidences seniors, étudiantes...).

ANNONCES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION DROIT AU BAIL
GESTION COMMERCES RÉSEAU
ANNONCES IMMOBILIÈRES
GUIDE VENTE LOCAUX BIENS LOCATION
COMMERCIAUX
BUREAUX ENTREPRISES

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

le Journal du Palais
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise dans l'agglomération dijonnaise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

BUREAUX / ACTIVITE

DIJON SUD - A VENDRE
ZI Longvic

Situé sur un axe entrant / sortant de la ZI en sortie de rocade, un ensemble immobilier composé de :

- 5.555 m² environ de bureaux en R+1
- 560 m² environ de datacenter sur un terrain de 20.600 m² environ clos.

Disponibilité : à convenir.

DPE Energie F (427 kWhép/m²/an) Ref 21.1593

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE

2 avenue de la Découverte
21000 DIJON
dijon@impact-cbre.fr **03 80 51 71 71**

Mobilité. Afin d'améliorer le confort et la sécurité des voyageurs et d'assurer la pérennité du patrimoine de la gare, SNCF Gares & Connexions a réalisé d'importants travaux de rénovation du souterrain de la gare de Laroche-Migennes.

Un souterrain pour la gare de Laroche-Migennes dans l'Yonne

Yonne Avec près de 320.000 passages piétons par an, le souterrain de la gare donne désormais la possibilité à tous d'accéder de manière plus sécurisée aux quais et à la gare, et de se déplacer entre le parking de la gare côté « Cheny » et la sortie côté centre-ville de Migennes.

UN VÉRITABLE PASSAGE INTER-QUARTIERS

Ces travaux d'un montant de 1.550.000 euros ont été financés en totalité par la région Bourgogne Franche-Comté. Ils se sont déroulés du 19 avril au 27 septembre et ont consisté à : démolir les sols et mettre en place un coulis de béton poli, désamianter, épurer le réseau électrique, apposer un parement sur toute la longueur du souterrain, soit 125 mètres de long, moderniser l'éclairage et la signalétique, créer des abris



Image du souterrain. De gauche à droite : Michel Neugnot, premier vice-président du Conseil régional, Sandrine Azemard, directrice régionale des gares Bourgogne Franche-Comté et François Boucher, maire de Migennes.

à chacune des entrées et sur le quai 3, restaurer le puit de lumière sur le quai 5, effectuer des travaux de peinture sur l'ensemble des plafonds et des accès aux quais. Durant la réalisation de ce chantier complexe

du fait de la configuration du lieu, la mairie de Migennes a mis à disposition des voyageurs et riverains des navettes gratuites leur permettant d'accéder d'un côté à l'autre de la gare et des quartiers.

Ce passage souterrain entièrement repensé a fait l'objet d'une inauguration officielle mercredi 5 janvier en présence de Michel Neugnot, premier vice-président du Conseil régional, Sandrine Azemard,

directrice régionale des gares Bourgogne Franche-Comté et François Boucher, maire de Migennes.

À cette occasion, une rétrospective photographique, installée en gare, permettra aux

riverains, pendant quelques semaines, de retrouver en images le souterrain d'avant travaux. Ils pourront ainsi se remémorer et réaliser l'ampleur des investissements et du travail réalisés.





LE QUOTIDIEN RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS ► PUBLIREPORTAGES ► ENCARTAGES



LA CÔTE D'OR EN CHIFFRES



2019, millésime d'exception



S'IMPLANTER EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez **Fabrice GUILBERT**
03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

COLLECTIVITÉS

Tourisme dans le Doubs : 100 % sur-mesure

Interview. Béatrix Loizon, conseillère départementale du canton d'Ornans depuis 2014, a été élue présidente de Doubs Tourisme (CDT) le 24 septembre 2021. Elle a accepté de nous recevoir, en compagnie de son directeur Philippe Lebugle, pour nous présenter la stratégie mise en place par le CDT, bras armé de la politique touristique déployée par le département, pour faire du Doubs une destination toujours plus attractive.



YVES PETIT



Le Journal du palais. Quel est le périmètre de compétence du Comité départemental du tourisme (CDT) Doubs Tourisme ?

♦ **Béatrix Loizon, présidente de Doubs Tourisme (photo ci-dessus).** La politique touristique est une compétence partagée avec le département du Doubs, où je suis par ailleurs vice-présidente en charge du tourisme. Le CDT est le bras armé du département, il prépare et met en œuvre la politique touristique définie par celui-ci. À la fois véritable agence de voyage et acteur de proximité, le CDT contribue notamment à assurer l'élaboration, la promotion et la commercialisation de produits touristiques, pour les publics individuels, les groupes et les séminaires, en collaboration avec les professionnels, les organismes et toutes structures locales intéressés à l'échelon départemental et intercommunal. Toutefois, le département gère en propre certaines compétences comme le sport de pleine nature et l'itinérance. Doubs Tourisme se veut également un impulsor et un facilitateur de projets à vocation touristique, tant publics que privés. Ainsi, il accompagne les porteurs de projets dès le premier embryon d'idée. En moyenne, nous accompagnons une centaine de projets par an. C'est une particularité forte de notre département par rapport au reste de la région et un choix politique affirmé qui prend appui sur un service ingénierie riche de cinq personnes.

♦ **Philippe Lebugle, directeur de Doubs Tourisme.** Cet accompagnement vise à orienter les porteurs de projets dans la bonne direction. Cela nécessite parfois de savoir dire à un tel qu'il va droit dans le mur. Nous cherchons à mettre le projet en cohérence avec les réalités économiques. Par la discussion,

l'échange, les compromis, nous réorientons, si besoins, le projet pour le faire mûrir. Puis vient le moment d'orienter le porteur de projet vers les financeurs, de qualifier son offre, de la faire monter en gamme, notamment par le biais de labels de qualité nationaux ou co-construits en local.

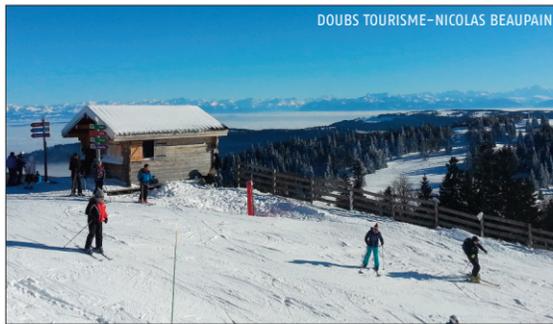
♦ **Comment se caractérise l'offre touristique dans le Doubs et quelles sont ses particularités ?**

♦ **Béatrix Loizon.** L'offre se décline à travers six sous-destinations : Grand Besançon, Doubs Central, Haut-Doubs, pays Loue-Lison, pays de Montbéliard et Pays horloger. Notre territoire se caractérise par la présence de grands espaces de nature, mais également par la richesse et la diversité de son offre. Nous ne connaissons pas à proprement parler de zones blanches au niveau touristique. Au cœur des montagnes du Jura (40 sites dédiés à la pratique du ski et des activités de neige, mais également à d'autres pratiques de glisse, de randonnées et de VTT, hors de la période hivernale), enlacé par la rivière qui lui a donné son nom et adossé à la Suisse sur 170 kilomètres, le Doubs (amplitude d'altitudes comprise entre 196 et 1.463 mètres) se vit en bleu, en vert ou en blanc selon les saisons. Rivières, lacs, sources monumentales, forêts, vallées, grottes et gouffres côté nature et pas moins de quatre sites classés à l'Unesco (la Citadelle de Besançon, le Parc naturel du Doubs horloger pour ses savoir-faire horloger, la Saline royale d'Arc-et-Senans et la Grande Saline de Salins-les-Bains), côté patrimoine culturel... Un panel de possibilités qui se décline sur l'ensemble des quatre saisons, contrairement à la Bourgogne. De même si le Doubs est une terre de passage comme la Côte-d'Or, il s'en distingue en étant également une destination de séjour.

♦ **Philippe Lebugle.** Nous avons une activité marchande de 30.000 lits avec une structuration géographique des types d'hébergements. La partie basse du département se caractérisant par une majorité d'hébergement hôtelier et la partie haute combinant hébergements individuels et collectifs.

♦ **Quel est la stratégie mise en place pour tirer partie de cette pluralité d'offres touristiques ?**

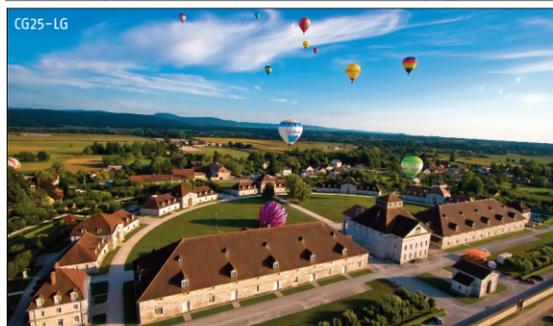
♦ **Béatrix Loizon.** Face à ce vaste champ des possibles, nous avons définie une stratégie de structuration de l'offre touristique sur les différentes sous-destinations qui s'appuie sur un



DOUBS TOURISME-NICOLAS BEAUPAIN



DOUBS TOURISME-BRUNO MATHIEU



CG25-LG



CDT25-MOUCHET

DOUBS TOURISME-LAURENT CHEVET

unique mentra : « le bon produit pour la bonne personne ». L'idée est de répondre à des attentes différentes exprimées par des publics hétérogènes par une segmentation poussée de nos offres afin d'être le plus attractif possible. Ce tourisme personnalisé s'appuie sur un important travail de labellisation de nos sites. Aux certifications nationales comme « Accueil vélo » et « Tourisme handicap », nous avons imaginé, dès 2009, en interne et en co-construction avec les prestataires trois labels spécifiques. Le premier, « Motards bienvenue ! », a été, comme son nom l'indique, conçu pour chouchouter les motards, pour qui la qualité d'un garage vient bien avant celle du lit, en leur réservant un accueil et des services personnalisés. Parrainé par le doubsien Vincent Philippe, décuple champion du monde d'endurance moto, cette certification garantit que les structures touristiques ainsi habilitées possèdent notamment un garage fermé, un local chauffé et ventilé pour le séchage des vêtements, un outillage minimum pour les petites réparations, une liste des concessionnaires ou réparateurs moto présents sur le secteur, ou encore un pot de bienvenue...

♦ **Philippe Lebugle.** Aujourd'hui nous comptons 65 hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, meublés de tourisme, campings, centre de vacances, sites touristiques...) qui ont signé cette charte. Cette première avec les motards a été suivie en 2013 deux autres initiatives

similaires baptisées : « Relais saint-Pierre » et « Made in chez nous ». Le premier, à destination des pêcheurs s'enrichit d'un partenariat avec la Fédération départementale de pêche qui appose également son propre label national « Hébergement pêche ». Près d'une vingtaine de sites, à proximité d'un cours d'eau garantissent ainsi aux pêcheurs un local de stockage et de séchage des équipements, un vivier pour conserver les appâts vivants, un kit de petites réparations, un décalage (sur demande) de l'heure de prise des petits-déjeuners pour les lève-tôt, un panier-repas, un en-cas tardif, ainsi que toutes les informations nécessaires sur l'état des rivières et l'obtention de la carte de pêche. Enfin, le label « Made in chez nous » ouvre les portes des entreprises du Doubs, pour vous faire découvrir toute la richesse des savoir-faire industriels, artisanaux et agro-alimentaires locaux.

♦ **Béatrix Loizon.** En créant « Made in chez nous » en partenariat avec les CCI, les CMA et les chambres d'agriculture, nous avons souhaité étendre l'offre touristique du territoire, combler les interstices en offrant aux visiteurs une expérience rare d'échanges et de partage avec ceux qui font vivre l'un des départements les plus industrialisés de France. À l'inverse des Alpes où quasiment rien n'existe en dehors de l'activité neige, la dispersion de l'activité économique sur l'ensemble du département fait qu'il y a partout quelque chose à voir ou à faire. Cette

logique de sur-mesure vis à vis de nos clientèles se retrouve également sur le volet tourisme d'affaires et de congrès. Activité pour laquelle nous nous sommes doté d'un outil « full web » de centralisation et de réservation en ligne de toutes les prestations liées aux événements d'entreprises. Par cette démarche, assez rare en France, chacun de nos clients accède à sa page dédiée et bénéficie, tout au long du processus de gestion de son congrès ou séminaire, d'un accompagnement au quotidien, des premiers contacts à la facturation des prestations. Le Doubs se distingue également par son implication dans la densification et la structuration de son réseau cyclable. Le département a fléché un investissement de 32,4 millions d'euros sur six ans pour faire passer ce réseau de 800 à 2.000 kilomètres. Nous allons notamment tester, sur les zones de Frasne/val de Drugeon et Rougemont/Baume-les-Dames, une offre qui permet de créer son propre itinéraire de cyclo-randonnée grâce à un concept de fléchage baptisé les points nœuds. Inventé par un ingénieur des mines belge, il permet de relier un départ et une arrivée en suivant un circuit matérialisé par des numéros. Si les Pays-Bas ont déjà complètement couvert leur territoire par ce biais, en France, nous saurons le deuxième département après le Nord à proposer ce dispositif ingénieux.

PROPOS RECUEILLIS PAR
FRÉDÉRIC CHEVALIER

Investissement. Avec la signature fin 2021, d'une convention relative à la dotation Politique de la ville avec Grand Besançon Métropole et la ville de Besançon, l'État réaffirme son implication dans la reconstruction du quartier prioritaire de Planoise.

L'État s'investit massivement à Planoise

Besançon Selon les propos de l'édile, Anne Vignot, le financement de l'État pour reconstruire le quartier prioritaire de Planoise dans une optique d'éco-quartier est exceptionnelle. Chiffrée à 1,8 million d'euros, cette enveloppe, dont une partie est fléchée en fonctionnement via l'accord de subventions à des associations qui font vivre le quartier, comme Vital'été, s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville, son premier vice-président Gabriel Baulieu et Jean-François Colombet, préfet du Doubs. À travers cette convention, l'État s'engage à subventionner une sélection de projets présentés par les bénéficiaires de la dotation politique de la ville pour 2021. Au total, 11 opérations d'investissements et de fonctionnement s'étalant sur la période 2021-2025 ont été identifiées pour un budget prévisionnel de plus de 5,7 millions d'euros.



Jean-François Colombet, préfet du Doubs, Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et maire de la ville et son premier vice-président Gabriel Baulieu.

Entre autres exemples, on peut citer la rénovation énergétique de l'école Bouilloche et l'extension du complexe sportif Diderot ou encore la lutte contre la fracture numérique dans les écoles. Si c'est la première fois que la ville et sa communauté urbaine ont l'opportunité de se porter candidates à cette dotation spécifique, ce n'est en revanche pas un coût d'essai pour l'État, dans son accompagnement à la mutation de ce quartier. « L'État ne définit pas

l'action, il la rend possible. Cette signature est en cohérence avec le contrat de relance et de transition écologique signé avec Besançon début 2021. Elle s'inscrit également dans la convention Paqte qui a vu pour Planoise la signature d'une cinquantaine de partenariats avec des entreprises prêtes à promouvoir l'insertion professionnelle par l'alternance des jeunes qui habitent ce quartier populaire. Nous avons également

fait d'importants efforts en matière de sécurité et de lutte contre les trafics de stupéfiants, notamment via un renforcement des effectifs de la police nationale. Les choses progressent, nous ne sommes pas encore arrivés au niveau attendu, mais nous sommes sur le chemin et cette dernière signature est un pas de plus dans le bon sens », a confié le préfet du Doubs.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

Habitat. La dernière assemblée générale extraordinaire de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne Franche-Comté (USH BFC) a procédé à la fusion absorption des deux associations territoriales, l'USH Bourgogne et l'USH Franche-Comté.

Fusion réussie pour l'USH BFC

Bourgogne Franche-Comté Il s'agissait de son principal objectif de mandat, un an après son élection à la présidence de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne Franche-Comté (USH BFC), Marie-Hélène Ivoll a mené à bien, avec l'ensemble des équipes des organismes représentés, la fusion absorption des deux associations territoriales, à savoir l'USH Bourgogne et l'USH Franche-Comté. Un processus acté officiellement le 3 décembre dernier, lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée à Dole. « C'était une commande de notre fédération nationale (la Fédération nationale des associations régionales Hlm, Ndlr), se souvient Marie-Hélène Ivoll. Depuis la loi NOTRe et la fusion des régions administratives, la Fnar avait demandé à chacune des anciennes associations régio-



Marie-Hélène Ivoll préside l'USH BFC depuis maintenant un an.

nales de se réunir sous n'importe quelle forme mais pour qu'il n'y ait plus que 13 interlocuteurs. Nous avons donc déjà créé l'association régionale Bourgogne Franche-Comté en 2017 qui n'avait pour adhérents que les deux associations territoriales, pour pouvoir entamer le dialogue et les réflexions autour de la fusion

absorption des USH Bourgogne et Franche-Comté ». Ainsi ces deux USH ne font plus qu'une au sein de l'USH BFC. Depuis le 1er janvier, l'USH BFC présidée par Marie-Hélène Ivoll, par ailleurs présidente de Territoire Habitat, est dirigée par Anne Schwerdorffer avec une présence à la fois sur Dijon et sur Besançon afin de conser-

ver un niveau de proximité adapté à l'action en territoires de l'inter-organisme.

CHANGER LE REGARD SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Si l'USH BFC représente aujourd'hui 29 organismes sur la région regroupant 3.500 collaborateurs et logeant 13 % de la population, 500 millions d'euros injectés dans l'économie régionale, 2.000 logements neufs construits, 2.600 rénovés et environ 1.000 démolis chaque année générant 5.000 emplois dans le BTP, le logement social mériterait de voir son image changée, selon la présidente : « Nous avons beaucoup d'a priori sur le logement social et il faut absolument que nous arrivions à les casser. Maintenant, le logement social rime avec logement de qualité. Nous avons changé notre manière de faire et nous sommes à la pointe de l'innovation ».

ANTONIN TABARD

Logement

LA BEI ET LA BANQUE DES TERRITOIRES ENGAGÉES POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX. La Banque européenne d'investissement (BEI) met en place une nouvelle ligne de financement d'un milliard d'euros avec la Caisse des Dépôts pour accélérer la mise en œuvre des projets de rénovation thermique des organismes de logement social. Grâce à ce financement, la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), pourra continuer à accorder des prêts à taux fixe à tous les opérateurs en complément de son offre en Éco prêt. Cette action confirme la force du partenariat européen « Alliance Logement Social » mis en place en septembre 2020 pour faciliter l'accès à la ressource européenne de tous les organismes de logement social. « Il est primordial, pour contribuer à faire de l'Union européenne la première économie neutre en gaz à effet de serre d'ici à 2050, d'investir dans la sobriété énergétique des logements et notamment d'éliminer les passoires thermiques », a déclaré Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI. Pour Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, « les organismes de logement social innovent fortement pour réhabiliter leur parc. Financier majeur du secteur, la Banque des Territoires les accompagne via ses prêts pour mener à bien des projets sociaux et environnementaux. Notre partenariat avec la BEI nous permet désormais de jouer un rôle d'intermédiaire dans l'accès aux fonds européens et, ainsi, de proposer des financements toujours plus adaptés aux besoins des bailleurs et à l'enjeu climatique ».

Covid-19

LA CÔTE-D'OR ÉQUIPE LES COLLÈGES DE MASQUES FFP2. Face à l'accélération du virus avec la propagation du variant Omicron, le président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, François Sauvadet, a décidé d'équiper les agents des collèges en masques répondant aux normes FFP2, plus efficaces contre la contamination : « La sécurité est notre priorité ! ». Au total, 100.000 masques de type FFP2 ont été commandés et 10.000 ont déjà été livrés la semaine dernière dans les 54 collèges de Côte-d'Or afin d'assurer une protection renforcée des 450 agents départementaux, notamment ceux présentant des fragilités ou des facteurs de risques particuliers. Par ailleurs, ces masques FFP2 pourront également être mis à disposition des élèves, des enseignants ou des personnels cas contacts dans le cadre du dernier protocole sanitaire annoncé par le ministre de l'Éducation nationale. Cela s'ajoute à la dotation d'une boîte de 50 masques de type chirurgicaux pour chaque collégien, soit un total de 1,2 million de masques distribués la semaine dernière aux 24.000 collégiens de Côte-d'Or. De quoi permettre à chaque famille de faire face aux besoins en masques de protection jusqu'aux prochaines vacances de février. Toutes les mesures de précaution ont par ailleurs été prises : 334 capteurs de CO2 ont été installés dans les collèges dont 50 dans les salles de restauration scolaire afin de veiller à la bonne qualité de l'air. Les locaux sont régulièrement aérés et nettoyés et des flacons de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition. Enfin, le département confirme que ce dispositif restera en place tant que la situation sanitaire l'exigera.

en bref

Report

LE CONGRÈS DE FIBOIS BFC REPORTÉ. En raison de la situation sanitaire actuelle, le congrès organisé par Fibois Bourgogne Franche-Comté, « Monde complexe, futur incertain : la filière s'adapte ! », prévu les 10 et 11 février, est reporté aux jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022.

◆ Plus d'informations sur congresfiboisbfc.zohobackstage.eu

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



SUIVI PERSONNALISÉ
PAR
NOTRE ÉQUIPE



ATTESTATION
DE PARUTION
ET FACTURE
IMMÉDIATES



PUBLICATION
DANS TOUS LES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE



DEVIS RAPIDE



RELECTURE
SYSTÉMATIQUE

SÉCURITÉ
JURIDIQUE OPTIMUM



Avec vous depuis 1929

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.jdp@forumeco.com
Renseignements au 03 80 68 25 55

Europe

Politique. Depuis le 1er janvier 2022 et pour six mois, la France va assurer la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, la treizième exercée par la France depuis les années 1950 et la première depuis 2008.

La France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne

Le Conseil de l'Union européenne réunit les 27 États membres, amende et approuve chaque projet législatif, la plupart du temps en codécision avec le Parlement européen. Le programme de travail est élaboré sur 18 mois par trois États, appelés le trio, qui assurent successivement la présidence. La République tchèque assurera la présidence au second semestre 2022 et la Suède au 1er trimestre 2023.

Une présidence du Conseil de l'Union européenne est un moment exceptionnel pour l'État membre qui endosse cette responsabilité. Elle revêt un caractère particulier en France car elle se déroule en même temps que l'élection présidentielle en avril 2022, et les élections législatives, en juin 2022.

Le chef de l'État, Emmanuel Macron, a annoncé trois axes prioritaires pour la présidence française de l'Union européenne « Relance, puissance et appartenance ». Relance, pour marquer la priorité donnée à de nouvelles politiques européennes ; puissance, pour marquer la nécessaire autonomie stratégique de l'Union européenne dans le monde et appartenance pour insister sur le fait que la citoyenneté euro-



péenne demeure le ciment de l'édifice politique européen.

Au-delà des mots clés « relance, puissance et appartenance », les priorités de la présidence française peuvent être classées en trois catégories : l'avenir économique de l'Union européenne, son statut de puissance et les enjeux de citoyenneté.

Pour l'avenir économique de l'Union européenne, les thèmes retenus sont l'économie numérique et la transition écologique.

En matière de numérique, il s'agit de finaliser le cadre réglementaire européen permettant de réguler l'activité des grandes plateformes grâce à l'adoption des directives Digital services act (DSA) et Digital markets act (DMA). Il s'agit aussi de progresser sur la question de la taxation des grandes entreprises numériques dite taxe Gafa (Google, Apple, Facebook et Amazon).

L'avenir économique comporte aussi un aspect offensif

visant à faire émerger des champions européens dans des domaines fortement concurrentiels. La présidence française soutient l'engagement de Thierry Breton, commissaire français en charge du marché intérieur, qui met en avant l'idée d'une souveraineté technologique européenne destinée à créer des géants européens du numérique capables de rivaliser avec les concurrents américains et chinois.

En matière de transition écologique, la présidence française entend promouvoir les mesures permettant le « verdissement » de la politique commerciale européenne et le respect de l'objectif visant à réduire de 55 % les gaz à effet de serre d'ici 2030. Le but est aussi d'instaurer une taxe carbone pour les produits entrant dans l'Union européenne, dans le but de constituer une nouvelle ressource propre alimentant le budget de l'Union

européenne.

La présidence française cherche à faire valoir le principe d'une autonomie stratégique de l'Union européenne sur la scène internationale. Cela concerne la Défense mais également la technologie ou la santé à la suite des expériences de pénurie de matériel européen vécues pendant la pandémie du coronavirus.

L'importance de l'appartenance citoyenne au projet européen sera un des thèmes de la présidence française alors que le Brexit est acté et que l'euroscepticisme est une réalité présente même en France. La citoyenneté européenne passera aussi par des avancées sociales telles que le questionnement sur un salaire minimum européen.

La dynamique de la présidence française dépendra de deux facteurs, l'un européen et l'autre national. Le facteur européen est la faculté collective des États membres à se mettre d'accord. Le facteur national dépendra de la campagne présidentielle de 2022 mais il est sûr qu'existera un jeu permanent d'interactions entre les enjeux politiques européens et les enjeux politiques nationaux.

Technologie. L'Europe n'entend pas se laisser distancer dans la bataille de la blockchain et dans la course à l'innovation dans ce secteur.

L'Europe et la lutte contre la pollution de l'air

Parmi les principaux pays de l'Union européenne, la pollution aux particules fines a été responsable en 2019 de 29.800 décès en France, 53.800 en Allemagne, 49.900 en Italie, 23.300 en Espagne et 39.300 morts en Pologne, pays le plus touché par rapport à sa population globale.

Au début des années 1990, les particules fines provoquaient près d'un million de décès dans les 27 pays de l'Union européenne. Le nombre de décès avait diminué à 450.000 en 2005. Si les efforts sont notables l'Agence



appelle à les accélérer. D'après l'étude, plus de la moitié

des vies perdues en 2019 auraient pu être sauvées si les

27 pays membres respectaient les nouveaux objectifs de qualité de l'air récemment fixés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'Union européenne s'est fixée comme objectif d'avoir réduit d'au moins 55 % en 2030 le nombre de décès prématurés causés par les particules fines, par rapport au niveau de 2005 (soit 247.500). Si la pollution de l'air diminue au rythme actuel, l'Agence estime que cet objectif serait atteint avec deux ans de retard, soit en 2032.

La pollution de l'air reste la menace environnementale la

plus importante pour la santé des européens. Les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les causes les plus fréquentes de décès prématurés imputables à la pollution atmosphérique, suivies par les maladies pulmonaires et les cancers du poumon, selon l'Agence européenne de l'environnement.

Même si la situation s'améliore progressivement, l'Agence avait averti en septembre que la plupart des pays européens étaient au-delà des limites, qu'il s'agisse des recommandations européen-

nes ou de celles plus ambitieuses de l'OMS. Selon cette dernière, la pollution de l'air fait sept millions de morts prématurés par an, un bilan qui la place à des niveaux proches du tabagisme ou de la mauvaise alimentation.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr



DON DE SANG > RESERVES FRAGILES

**JE DONNERAI ~~DEMAIN~~
DÈS MAINTENANT.**



➔ **Trouvez la collecte la plus proche sur l'appli *Don de sang* ou sur dondesang.efs.sante.fr**



dondesang.efs.sante.fr



Téléchargez **Don de sang**,
l'appli qui sauve des vies

Avenir

2022, un nouveau départ pour un vieux journal

Mutation. Le 12 octobre 1929 paraissait le N° 1 du *Journal du Palais de Bourgogne*.



Que rajouter aux propos du fondateur repris sur cette première page du n°1. Depuis maintenant 92 ans, le *Journal du Palais de Bourgogne* est resté fidèle à sa mission.

Évoluer, s'adapter, ou disparaître ! Si le *Journal du Palais de Bourgogne* a traversé une guerre mondiale, quelques crises économiques, quelques dévaluations, quelques crises sanitaires... c'est que les successeurs de son fondateur ont eu à cœur de toujours adapter notre petit journal aux impératifs et nécessités des différentes époques traversées.

En termes purement techniques, nous sommes passé de l'époque de Gutenberg et d'une impression « au plomb » à l'ère digitale...

Le papier, produit abondant et peu cher en 1929, est devenu, aujourd'hui un produit précieux à utiliser avec respect et parcimonie.

Sa fabrication même est un facteur non négligeable du réchauffement climatique. Sans faire fi du passé et sans abandonner ce qui est l'essence même d'un journal, c'est-à-dire un objet dont on a plaisir à tourner les pages, il nous a paru évident de devoir nous adapter pour construire l'avenir tant de notre journal que de participer à celui de notre planète.

Où est le temps, pas si lointain, où le papier journal servait à emballer les légumes au marché ou le fish and chips, acheté dans la rue, l'encre d'imprimerie reproduisant sur le poisson pané les nouvelles du jour ?

Notre impérative évolution et adaptation à la société actuelle était bien entendu en gestation depuis longtemps. La crise de la Covid-19 a en fait juste bougé le monde en trois mois là où nous pensions avoir 15 ans devant nous.

L'utilisation du digital est devenue une évidence, une obligation même, avec la restructuration du travail en télétravail, mais aussi la volonté de chacun d'avoir accès, en instantané, partout et en tous lieux,

PREMIÈRE ANNÉE - N° 1 25 Centimes SAMEDI 12 OCTOBRE 1929

Le Journal du Palais

DE BOURGOGNE

Journal spécial d'Annonces Judiciaires légales, Administratives, Commerciales et Financières, paraissant le Samedi

C./Postal : Dijon 273-26 ADMINISTRATION : 3, Avenue Maréchal-Foch, à DIJON Reg. Com. Dijon 1524

Les annonces sont reçues jusqu'au mercredi inclus 9, Rue du Palais, 9	INSERTIONS La ligne 1.25 (Arrêté préfectoral du 31 décembre 1928) Réclame et avis financiers à forfait	ABONNEMENTS Un an 15 » Six mois 8 »
--	---	---

Au Public.

Dijon, capitale de la Bourgogne, vu son importance actuelle est une des rares villes de France qui ne possède pas encore un journal spécial d'annonces judiciaires et de transactions mobilières, immobilières, industrielles et commerciales.

Lyon, Marseille, Orléans, Bourges, Saint-Etienne, Versailles, Nice, etc... possèdent depuis longtemps (quelques-uns ont plus de cinquante années d'existence) leurs journaux d'annonces judiciaires qui sont des plus prospères et rendent des services appréciables à la population.

C'est pourquoi, encouragés à créer un organe de ce genre dans notre ville par divers officiers ministériels et certaines personnes du monde des affaires, nous vous présentons aujourd'hui le "Journal du Palais de Bourgogne".

Le public sera assuré de trouver dans cette publication tout ce qu'il est en droit de connaître et en lisant ce journal il trouvera toujours quelque chose qui l'intéressera.

Enfin, lorsque la place nous le permettra, nous y mettrons de la jurisprudence ou de la doctrine concernant la propriété commerciale, les accidents d'automobiles et les loyers, trois questions qui intéressent le plus à l'heure actuelle le public.

LE JOURNAL DU PALAIS.

TABLEAU SYNOPTIQUE
DES VENTES DE FONDS DE COMMERCE
publiés dans le Journal Officiel du 2 au 9 Octobre 1929

NOMS DES		DÉSIGNATION DES VENTES	DOMICILES ÉLUS POUR LES OPPOSITIONS	JOURNAUX PUBLICITEURS
VENDEURS	ACQUÉREURS			
Jean Belorgey	Madame Gibaux	Hôtel	Litchlé, notaire à Venarey	Indépend'
Veuve Dumont	Clovis Bici	Salon de Coiffure	De Monjour, notaire à Dijon	Progrès
Mademoiselle Maupoil	Madame Gabon	Epicierie	Union Commerciale, Dijon	Bien Public
Bonnard	Poulléau	Pension de famille	id.	P.
Echaroux	Renaud	Epicierie	Cabinet Barbier, à Dijon	B. P.
Berard	Bernardin	Charcuterie	Talfumier, notaire à Dijon	B. P.
Couturier et Blandur	Veuve Vaillat	Entreprise Messageries	Rosey, notaire à Pontaille	Echo Bour.

Première page du premier exemplaire du *Journal du Palais*, parue le 12 octobre 1929 à Dijon.

avec un désir d'immédiateté, à l'information souhaitée ou recherchée.

Le métier imaginé par le fondateur du *Journal du Palais de Bourgogne* est resté le même : Faire connaître et permettre l'accès à une information de qualité. Cependant les moyens ont bien changé

et les exigences de nos lecteurs aussi.

Si la diffusion de l'information économique régionale est notre première mission, la publication des annonces judiciaires et légales réglementant la vie des entreprises en est une composante importante.

La réglementation de cette activité de publication des annonces judiciaires et légales, a été longtemps régie par la loi n°55.4 du 4 janvier 1955 qui établissait une égalité de prix d'une annonce quel que soit le support publicateur en faisant référence à des tailles de caractères au plomb... le point Pico. Elle s'est

trouvée pervertie, au fil des années par l'introduction de la saisie en PAO et l'arrivée d'internet. Depuis une dizaine d'années, le désordre était devenu permanent au point de risquer de remettre en cause l'existence même de notre profession.

Publicateur d'actes juridiques, garant de l'authenticité des textes de nos annonceurs, assurant la transparence des actes qui ponctuent la vie des entreprises, notre profession a été envahie par des commerçants sans foi ni loi ou au risque d'y perdre son âme.

Une réorganisation et une prise en considération des moyens modernes de publication était indispensable et souhaitée par tous.

La loi Pacte, fer de lance de la modernisation de la vie des entreprises voulue par l'actuel président de la République, (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102>), bien qu'imprécise quant à notre activité dans sa version d'origine, est maintenant parfaitement adaptée.

ARRÊTÉ TARIFAIRE 2022

En substance quelles sont aujourd'hui les règles encadrant notre activité ?

1. Les annonces judiciaires et légales peuvent maintenant être légalement publiées sur des supports internet ou papier.

2. Toute annonce publiée en France, de quelques manières que ce soit, est obligatoirement accessible, gratuitement, pour tout citoyen, sur le site <https://actulegales.fr>

3. La tarification d'une annonce est maintenant établie soit au forfait pour certaines catégories bien définies, soit au signe assurant ainsi une lisibilité et une égalité de concurrence entre tous pour le plus grand respect de notre mission, qui est de faire d'une annonce légale un acte authentique dont le coût se doit d'être identique quel que soit le moyen de publication choisi.

♦ Plus d'info sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066>

Et notre Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté dans tout ça ?

Notre *Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté* continuera à être édité de manière hebdomadaire sur papier ! Chaque semaine, comme par le passé, il rapportera fidèlement l'activité économique et juridique de notre région « historique » à savoir des départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et du Doubs. Vous y retrouverez, bien entendu les annonces légales qui nous sont confiées, pour ces départements, ainsi que l'activité du tribunal de commerce de Dijon...

Pour tenir compte de l'augmentation des frais d'affranchissement postaux (multipliés par cinq en quelques années...), du prix du papier, des taxes écologiques sur le papier et l'encre, et pour nous inscrire dans une démarche de protection de l'environnement et donc moins consommatrice de bois, notre abonnement sera désormais au prix de 120 euros TTC.

Pour la bonne information de tous, les coûts d'affranchissement postaux en 2021 (hors tous frais techniques) étaient déjà supérieurs au prix de notre abonnement !

Les abonnements en cours continueront bien évidemment jusqu'à leur date anniversaire. Nous avons bien conscience que cette augmentation peut paraître énorme, mais il était temps que nous fassions cette révolution qui va dans le sens de redonner toute sa valeur au papier.

En revanche, tous nos fidèles lecteurs ont maintenant la possibilité d'avoir accès gratuitement à notre site internet.

<https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site vous retrouverez les mêmes articles que dans notre journal mais dans une version

enrichie « Internet » de manière quotidienne, cinq jours sur sept, enrichie également de nombreuses brèves qui ne pouvaient trouver leur place dans notre hebdomadaire et d'informations pratiques comme les actualités fiscales et sociales. Cela restera notre *Journal du Palais* en plus vivant, en plus rapide, en plus moderne, plus complet, plus réactif, plus interactif et... gratuit, accessible partout par tous moyens.

Notre site s'enrichit également d'une Newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner pour répondre aux critères de protection de la vie privée édictés par la CNIL.

Inscrivez-vous en scannant le QRcode ci-dessous



En vous inscrivant à notre newsletter vous aurez la possibilité d'être tenu informé, chaque jour, de l'actualité économique du jour dans notre région, sans oublier le trait d'humour de Faro qui nous accompagne depuis 14 ans et à qui nous avons demandé maintenant sa vision quotidienne de l'actualité.

Pour les nostalgiques de notre hebdomadaire ou simplement par préférence de lecture, l'hebdomadaire « papier » sera lui aussi disponible sur notre site internet chaque lundi au format Pdf imprimable gratuitement là encore.

Le regard de Faro



Chaque jour sur journal-du-palais.fr Faro croque l'actualité. Un dessin quotidien à retrouver dans notre Newsletter.

UNE ANNONCE LÉGALE PASSÉE VIA NOS SERVICES CE SERA MAINTENANT :

1. L'attestation de parution reçue par mail (plus de justification papier envoyée et donc facturée) ;
2. L'annonce passée (avant 16h) sur le site en ligne dès le lendemain et ce 5 jours sur 7 ;
3. Nous pouvons prendre vos annonces maintenant jusqu'à la fermeture de nos bureaux (le vendredi 16 heures) sans être tenu par les impératifs de fabrication de journal (anciennement le bouclage du vendredi midi) ;
4. La facture inhérente à cette publication ;
5. Les annonces publiées sur le site seront aussi publiées, comme par le passé, rubrique par rubrique, dans notre hebdomadaire sauf s'il nous est demandé expressément de ne pas les reprendre (certains de

nos lecteurs apprécie la confidentialité d'internet !).

6. Le dossier complet correspondant à une annonce sera, en toute transparence, envoyé à autant de destinataire(s) qu'il nous sera demandé : le prescripteur, le client final, voire un ami désigné sans aucun frais, évidemment ;

7. Pour les nostalgiques et les collectionneurs il sera toujours possible de recevoir un exemplaire du

journal papier où sera reproduit leur annonce légale au prix d'un journal (2 euros) + frais d'envois. D'autre part, une attestation de parution (ayant valeur légale) sera toujours téléchargeable (gratuitement) sur notre site internet.

MICHEL GUYOMARD,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
du *Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté*

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est aussi désormais sur les réseaux sociaux.

Vous pouvez nous suivre sur LinkedIn, Twitter et Facebook.

<https://journal-du-palais.fr>



NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

Appels d'offres adaptés

SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE CHAMBOUX

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - Identification de la Collectivité : Syndicat Mixte du barrage de Chamboix place de la Fontaine 21430 LIERNAIS tph 03 80 64 09 11 ; smchamboix@wanadoo.fr
 - 2 - Objet de la consultation : Passation d'un accord cadre, pour une prestation d'assistance-conseil et maîtrise d'oeuvre pour la gestion d'un service public d'eau potable pour la période de mars 2022 à décembre 2027, sous forme de bons de commande
 - 3 - Procédure de passation : Procédure adaptée par accord cadre à bons de commande en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique
 - 4 - Justificatifs à produire :
 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
 - Eléments figurant à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique DC1 - Lettre de candidature ; DC2 - Déclaration du candidat ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 - Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise.
 - Si le candidat est en règlement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
 - 5 - Délai de validité des offres : 180 jours à partir de la date limite de réception des offres
 - 6 - Critères d'attribution : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique à joindre à l'offre : 50% ; prix de la prestation 50% selon les conditions du règlement
 - 7 - Date limite de réception des offres : mercredi 2 février 2022 à 17h
 - 8 - Demande de dossier : téléchargeable sur la plateforme www.ternum-bfc.fr.
 - 9 - Renseignements : par voie électronique : smchamboix@wanadoo.fr
 - 10 - Lieu et détails de remise des offres
- Les offres devront être présentées par voie électronique, et parvenir avant la date et heure limite indiquées ci-dessus sur la plateforme www.ternum-bfc.fr
- 11 - Date d'envoi du présent avis : mardi 4 janvier 2022
- 12- Juridiction compétente L2200015



HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

Avenue Guigone de Salins - BP 40104 - 21203 BEAUNE Cedex

2022 TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES CANIVEAUX A GRILLES DE LA NOUVELLE CUVERIE DES HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

- 1 - Identification de l'organisme qui passe le marché : HOSPICES CIVILS DE BEAUNE, Avenue Guigone de Salins - BP 40 104 - 21203 BEAUNE CEDEX. Tél : 03.80.24.44.44
- 2 - PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande publique
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Travaux pour le remplacement des caniveaux à grilles de la nouvelle Cuverie des Hospices Civils de Beaune
- 4 - MODALITES DE FINANCEMENT : ressources propres des Hospices Civils de Beaune
- 5 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION : les prestations sont réalisées en un lot unique.
- 6 - VARIANTES : Non autorisées.
- 7 - Prestation supplémentaire alternative : une PSA est prévue.
- 8 - DUREE ET DELAI D'EXECUTION : La durée maximum d'exécution du marché est fixée à l'Acte d'engagement. Les candidats doivent proposer un délai s'intégrant dans ce délai maximum.
- 9 - SELECTION DES CANDIDATURES : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.
- 10 - CRITERES D'ATTRIBUTION :
 - Critères ; Pondération
 - 1 - Prix des prestations : 40%.
 - 2 - Valeur technique : 45%.
 - 2.1 - Pertinence des moyens humains dédiés au chantier (nombre, qualifications, formations professionnelles). 20 %
 - 2.2 - Qualité de la méthodologie mise en place dans l'enchaînement des différentes tâches de la phase préparatoire à la réception. 15 %
 - 2.3 - Mesures pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier. 10 %
 - 3 - Délai d'exécution. 15 %
- Le prix des prestations (critère 1) sera noté par l'application de la formule suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
La valeur technique sera notée d'après les sous-critères suscités.
- Le délai d'exécution (critère 3) sera noté par l'application de la formule suivante :
Note de l'offre = (Délai global minimum/délai global de l'offre analysée) * Base de notation
Délai global minimum = délai global le plus court en semaines
Délai global de l'offre analysée = correspond au délai global en semaines de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
- 11 - DELAI DANS LEQUEL LE CANDIDAT RESTE ENGAGE PAR SON OFFRE : 6 mois à compter de la date limite de remise des offres
- 12 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION : plate-forme Territoires Numériques : « <http://www.ternum-bfc.fr> » : « 2022_Cuverie »
- 13 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Dijon - 22, rue Assas 21000 DIJON
www.telerecours.fr
- 14 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : MARDI 8 FEVRIER 2022 à 12h00.
La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.ternum-bfc.fr>.
En revanche, la transmission des documents sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE L'INSERTION : Jeudi 6 janvier 2022. L2200099

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte-d'Or

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DOCTEUR COIGNET YANN

SELARL de médecin
au capital de 3.000 € euros
Siège social :
4 rue Lounès Matoub
21000 DIJON
908 172 406 - R.C.S. Dijon

Suivant ASSP du 17/12/2021, enregistré à DIJON le 22/12/2021, dossier 2021 00126068, référence 2104P01 2021 A 05203 : Yann COIGNET demeurant 27 rue des Cents Ecus 21000 DIJON, A CEDE à la société DOCTEUR COIGNET YANN, SELARL au capital de 3 000 euros sise 4 rue Lounès Matoub 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 908 172 406 RCS DIJON, représentée par Yann COIGNET, gérant, UN FOND D'EXERCICE LIBERAL de médecin spécialiste en anesthésiologie - réanimation chirurgicale sis et exploité 4 rue Lounès Matoub 21000 DIJON et 22 avenue Françoise Giroud - Hôpital Privé de Dijon Bourgogne - 21000 DIJON, immatriculé sous le numéro 507 903 433 RCS DIJON au prix de 121 500 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/01/22. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité. Pour avis L2200022

CONSTITUTION

DE SOCIETE

DU FOUR BANAL II

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HAUTEVILLE LES DIJON du 15/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière ;
Dénomination sociale : DU FOUR BANAL II ;
Siège social : 4 allée du Four Banal, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON ;
Objet social : - l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- l'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers ;
- la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles ;
- l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels ou commerciaux ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés ;
Capital social : 1 000 euros ;
Gérance : La Société ETOURNEAUX, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 103 Rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 897 862 751 RCS DIJON, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Yoann FAIVRE et Monsieur Mickael, Julien FAIVRE demeurant 2A Rue du Meix Pillon - 21121 DAIX ;
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales ;
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2103002

SAS COCOMERI DECO

Par ASSP en date à DIJON du 22/12/2021, il a été constitué :
Forme : SAS.
Dénomination : COCOMERI DECO.
Siège : 36 r. Piron - 21000 DIJON.
Durée : 99 ans.
Capital : 2.000 €. Objets : vente de mobilier, objets de décoration et de cadeaux, par l'exploitation de boutiques(s), en vente à distance et/ou en vente à emporter, accompagnement sur des projets de décoration, par la définition du besoin et la proposition d'ameublement complet.
Exercice du droit de vote : participation aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladite décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Sarah Juvin dmt 11 r. de Paris 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Directeur Général : Alexis TOSELLINI dmt 11 r. de Paris - 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Immatriculation : R.C.S. DIJON. L2103147

DIFANTO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2021, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce.
DÉNOMINATION : DIFANTO
SIEGE SOCIAL : 31 rue des Martyrs de la résistance - 21370 LANTENAY
OBJET : - l'activité de café, bar, débit de boissons, brasserie, petite restauration sur place ;
- toutes opérations commerciales se rapportant à l'exploitation directe ou indirecte de tous bars, cafés, restaurants, restauration rapide, et tous autres établissements ouverts au public ;
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
GERANCE : Monsieur Antoine DIEUSAERT demeurant 31 Rue des Martyrs de la Résistance - 21370 LANTENAY ;
Monsieur Fabien LE BAIL demeurant 2 rue de Quetignerot - 21800 QUETIGNY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis : La gérance.
L2200008

CLCME

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : CLCME.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL : 500 €.
SIEGE SOCIAL : Chassenay - 21230 ARNAY LE DUC.
OBJET : Administration et gestion de biens immobiliers.
DUREE : 99 années.
GERANCE : M. Laurent CLEMENCET, né le 25 juillet 1971 à DIJON (21), demeurant à Chassenay - 21230 ARNAY LE DUC, de nationalité française, nommé pour une durée illimitée.
APPORTS EN NUMERAIRE : 500 €.
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes que par agrément donné par l'assemblée générale statuant aux conditions de l'AGE.
Pour avis.
L2200009

CHEZ MIMI

SAS
au capital de 10.000 € euros
Siège social :
24 boulevard de Champagne
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 20 décembre 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHEZ MIMI
Siège : 24 Boulevard de Champagne - 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10.000 €.
Objet : Restauration rapide sur place et à emporter ; préparation de plats à emporter ; sandwicherie ; snacking ; vente de boissons non alcoolisées
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. David EDOUARD, demeurant 1 Impasse du Clos en Mont Vaux - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON
Pour avis, le Président.
L2200023

SARL BOMA INTERIOR

Par ASSP en date à DIJON du 3/01/22, il a été constitué :
Forme: SARL. Dénomination: BOMA INTERIOR. Siège: 16 r. Pasteur - 21000 DIJON. Objet: travaux de peinture, décoration, fourniture et pose de revêtements de sols et murs, commerce de matériaux liés à ladite pose de revêtements, réalisation de chapes, vitrerie, pose de plaques de plâtre, plomberie, chauffage, électricité générale, achat revente de matériels et d'équipements utilisant des fluides, menuiserie générale, fabrication et restauration de meubles. Durée: 99 ans. Capital: 2000 €. Gérance: Mattéo BONNEFOY dmt 16 r. Pasteur - 21000 DIJON. Immatriculation: R.C.S. DIJON. L2200005



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

THÉMIS NOTAIRES

Par ASSP à DIJON du 15/09/21, il a été constitué sous la condition suspensive de son agrément en qualité de titulaire d'un office notarial par la Garde des Sceaux, ministre de la justice, la société :
Forme : SARL - Dénomination : THÉMIS NOTAIRES - Siège : 21 place de la République - 21000 DIJON - Durée : 99 ans - Capital : 2.000 € euros - OBJET : l'exercice en commun par ses membres ou certains d'entre eux de la profession de notaire, telle qu'elle est définie par la loi. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer - GERANCE : Hubert CHARLOT demeurant 9 rue des Marcs d'Or - 21000 DIJON - IMMATRICULATION au R.C.S. de DIJON. L2200028

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SCI DE LA MOBILITE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 30 décembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI de la mobilité
Siège social : 5 Rue d'Alise - DIJON
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers
Capital social : 200 €
Apports en numéraire : 200 €
Gérance : 1/ Mr Eudes-Guilhem MARINO demeurant à DIJON, 5 rue d'Alise - 2/ Mr Cyrille DE CREPY demeurant à DIJON, 5 rue d'Alise
Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
B.MUGNERET
L2200032

CEBFC PE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CEBFC PE
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 1.000.000 €
Siège social : 1, rond-Point de la Nation - 21000 DIJON.
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables aux sociétés de capital-développement :
La prise de participations ou d'intérêts, directe ou indirecte, la détention et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement ;
- L'acquisition et la gestion de toutes actions, obligations, parts et effets ou autres titres ou instruments financiers ainsi que tous biens ou droits mobiliers et immobiliers et la vente ou la réalisation de ces derniers sous quelque forme que ce soit ; dans le cadre d'une approche de financement dit « mezzanine » notamment,
- Le renforcement des fonds propres des sociétés françaises non cotées ;
- Toutes prestations de service et de conseil de quelque nature qu'elles soient au bénéfice des filiales et participations qu'elle détient ;
Droits et obligations attachés aux actions : outre le droit de vote attribué par la loi à l'associé, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.
Cession et transmission des actions : la cession et la transmission des actions de l'associé unique est libre.
Durée : 99 années.
Président : M. Eric KLINGLER, demeurant à RENNES (35000), 5 rue André Désilles.
Directrice Générale : Mme Mathilde FAGLIN, demeurant à AHUY (21121), 10 rue du Clos Pofard.
Commissaire aux comptes titulaire : KPMG SA, Tour Egho, 2 avenue Gambetta, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX.
Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.
L2200034

MARQ'IMMO

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : MARQ'IMMO
Siège Social : 36 boulevard Robert Schuman - 21000 DIJON
Capital social : 1.000 € euros.
Objet : Toutes activités de marchand de biens immobiliers.
Durée : 99 années
Président : M. Jocelyn MARQUET, demeurant 4C rue Jean-Baptiste Baudin - 21000 DIJON
La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.
Le Président.
L2200036

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SCI ASSDLPP

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 30 décembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ASSDLPP
Siège social : 5 Rue d'Alise - DIJON
Durée : 99 ans
Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers
Capital social : 200 €
Apports en numéraire : 200 €
Gérance : 1/ Mr Eudes-Guilhem MARINO demeurant à DIJON, 5 rue d'Alise - 2/ Mr Cyrille DE CREPY demeurant à DIJON, 5 rue d'Alise
Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité
Immatriculation : R.C.S. DIJON
Pour avis
B.MUGNERET
L2200031

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

GARAGE MODERNE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET, le 30/12/2021, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GARAGE MODERNE
Siège social : 4 les portes de Bourgogne - 21320 CREANCEY
Durée : 99 ans
Objet : l'exploitation d'un fonds de mécanique automobile, réparation, carrosserie, peinture, vente de véhicules neufs et d'occasion, dépannage et remorquage, distribution de carburant, vente d'accessoires automobiles, location de véhicules automobiles
Capital social : 2.000 €
Apports en numéraire : 2.000 €
Président : Mr Marc PAJOT demeurant à CREANCEY (21320), 4 les portes de Bourgogne
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : cessions d'actions libres tant que la société demeure unipersonnelle et soumise à agrément préalable dans les autres cas
Immatriculation : R.C.S. DIJON
Pour avis.
L2200066

DE VIGNES EN PIERRES

Avis de constitution

Dénomination : DE VIGNES EN PIERRES
Forme : SCI
Capital : 1.000 €
Objet : acquisition, gestion, détention, exploitation par bail ou autrement et cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. Siège social : 40 rue des Fatains 21420 SAVIGNY-LESBEAUNE. Durée : 99 ans
Co-gérants : M. ROZOT Romain et Mme DA SILVA Joana demeurant à SAVIGNY-LESBEAUNE (21420) 40 rue des Fatains.
Mention sera faite au R.C.S. de Dijon. Pour avis et mention
L2200078

FOURNIL LE PAIN SYLVESTRE

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : FOURNIL LE PAIN SYLVESTRE.
FORME : Société à responsabilité limitée.
SIÈGE SOCIAL : 3 Impasse de la Forêt, La Tuilerie - 21430 BARD LE REGULIER.
OBJET : la fabrication à caractère artisanal et la vente de pain et de produits annexes (viennoiserie, pâtisserie de conservation, produits de snacking, biscuits, biscottes, pâtes fraîches...), le négoce de produits alimentaires en lien direct ou indirect avec l'objet de la société et, généralement, toute opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL : 8.000 €.
GÉRANCE : Madame Fanny LEDOUX, épouse CARTIER, demeurant 3 Impasse de la Forêt, La Tuilerie - 21430 BARD LE REGULIER.
Immatriculation : au R.C.S. de DIJON.
L2200093



**A. NICOLARDOT -
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ**
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

GFA DE L'OCCIDENT

Avis de constitution

Par acte de Me SEGURA, Notaire, le 30 décembre 2021 a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme : groupement foncier agricole
Dénomination : GFADE L'OCCIDENT
Objet : propriété, exploitation, administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine
Siège : IS SUR TILLE (21120), 7 rue de l'Égalité
Durée : 99 années
Capital 2.000,00 €
Apports en numéraire uniquement
Cession des parts soumise à l'agrément des associés dans tous les cas
Gérant : M. Jean-François BRIGAND, dmt à VILLECOMTE (21120), 4 chemin du bois de la Dame
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
Me SEGURA
L2200095

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte-d'Or

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

GPHC
Avis de constitution
Dénomination : GPHC Forme : SAS
Capital : 1.200 € Objet social : La société a pour objet principal le conseil, consultant force de vente et la formation vendeur. Siège social : 19 Quai de la Hutte à LOSNE (21170). Durée : 99 ans
Présidence : Pierre-Hubert GONON demeurant à LOSNE (21170), 19 Quai de la Hutte.
R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2200070

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

SAS ASIS INVEST
Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître PÉRON le 4 janvier 2022 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SAS ASIS INVEST
Siège social : 7 rue du Docteur Stein - boîte n° 4 - 21000 DIJON
Durée : 99 ans.
Objet : La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements ; l'acquisition de tous titres, actions cotées ou non, crypto-actifs, valeurs mobilières, parts sociales ou droits sur ces titres, actions, valeurs ou parts, dans toutes sociétés ; la gestion de ces intérêts et participations et l'animation des filiales ; L'assistance à ses filiales, la facturation à ces sociétés de toutes prestations inhérentes à la gestion du groupe ; l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers
Capital social : 10.000 €.
Apports en numéraire : 10.000 €.
Président : Monsieur Charles-Arthur TATINA demeurant à DIJON, 7 rue Docteur Stein - boîte n° 3
Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.
Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Clauses restreignant la libre disposition des actions : toute cession d'actions est soumise à agrément sauf entre actionnaires
Immatriculation : R.C.S. DIJON.
Pour avis
M.PÉRON
L2200114

ECA Nexia

SOCIETE FAMILIALE VINCENT GIRARDIN

SARL au capital de 9.596.160 €. Siège social : 1 impasse Jeannot - 21190 TAILLY 449 592 385 R.C.S. Dijon. Suivant décisions de l'AGO du 30/11/2021, la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES dont le siège social est à DIJON (21000) 7 rue Marguerite Yourcenar a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.
L2103072

CABINET D'INFIRMIERS DE FLEUREY KHELIL-MONOT-NANUS. BIZOUARD

SCP au capital de 91.500 € - 5 rue du Haut - 21410 FLEUREY SUR OUCHE - 452 211 881 R.C.S. Dijon : AGE 30/11/2021, transfert du siège au 29 rue de l'Aule - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, à compter du 04/01/2021 et modification des statuts.
L2103196

ECA Nexia

SOPHIE NICOLIER ASSOCIES

S.E.L.A.R.L. au capital de 210.000 € ayant son siège : 13 rue du Chapitre - 25000 BESANCON - R.C.S. Besancon 801 891 185. Gérante : Madame Sophie Nicolier, demeurant au 3 rue Henri Demesse 21000 DIJON. Le 03/01/2022 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 13 rue du Chapitre 25000 BESANCON au 3 rue Henri Demesse 21000 DIJON à compter du 03/01/2022. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis. La gérance.
L2103223

EKOMEDI
SAS au capital de 20 000 Euros
Siège social : 21000 DIJON
16 rue de l'Hôpital
902 337 104 R.C.S. Dijon

Par décision des associés le 27/10/2021, il a été décidé de nommer en qualité de : directeur général M. Thibault LEIGNE demeurant 54 rue des Bâtards 78270 BENNECOURT, - administrateurs : - Mme Catherine SOMMERER JOUNY demeurant 64 rue de la Loubrie 17580 LE BOIS PLAGE EN RE, - M. Thibault LEIGNE demeurant 54 rue des Bâtards 78270 BENNECOURT, - M. Laurent BRUGEILLES-BOULMIER demeurant 16 che des Côtes 78380 BOUGIVAL, - M. Patrick BAUNE demeurant 91 rue de la Benatière Tour Malakoff 17580 LE BOIS PLAGE EN RE, - M. Christophe DEMBIK demeurant 23 pas Gambetta 75020 PARIS, -Président du Conseil d'Administration LFA STARTUP STUDIO, SAS, immatriculée sous le n° 884 066 952 R.C.S. Paris, Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. de DIJON.
L2200001

BIJOUTERIE GAUTHERON

Suivant décision du 30/09/2021, l'associée unique de la société BIJOUTERIE GAUTHERON, SASU au capital de 201 918,00 Euros, R.C.S. Dijon 017 150 467, Siège social : 61 rue de la Liberté - 21000 DIJON, après avoir constaté que les mandats de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Olivier GALLEZOT, Commissaire aux Comptes suppléant, étaient arrivés à expiration, et que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, ni se trouver dans une situation d'obligation de nommer un commissaire aux comptes en application de l'article L.227-9-1 du Code de Commerce, a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.
Pour avis - La présidente.
L2200013

SAMBUC LOCATIONS
SARL au capital de 393.500 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 804 266 492

Le 30/06/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de Mohan Rao avec effet de ce même jour.
L2103228

SCI DE LA BRASERADE

Par AGE du 05/01/2016, les associés de la SCI DE LA BRASERADE (SCI au capital de 16 007,15 € ayant son siège 5 rue Gagnereaux 21000 DIJON, immat 340 332 543 RCS DIJON) a décidé de proroger de 99 années la durée de la société, soit jusqu'au 26/02/2116, et modifié en conséquence l'art. 5 des statuts.
L2200014

CRYO FIGURA

Par AGE du 13/10/2021 et PV de la gérance du 20/12/2021, les associés de la société CRYO FIGURA, SARL au capital de 20 000 euros Siège social : 6 rue Léon Mauris - 21000 DIJON, R.C.S. Dijon 843 058 017, ont réduit le capital social de 10.200 € pour le porter de 20.000 € à 9.800 € à compter de ce jour, et ont décidé de nommer Monsieur Gregory ADAM demeurant 19 Grande Rue - 21121 AHUY, à compter du 01/11/2021 en remplacement de Madame Vanessa ADAM, démissionnaire. Les statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis - la Gérance.
L2200020

LEGi SOCIÉTÉ D'AVOCATS CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LES CHENEVIÈRES
Société civile immobilière
au capital de 16.860,86 Euros
Siège social : 5 rue Jules Violle - 21220 FIXIN
341 987 444 R.C.S. Dijon

AGE 16.08.2021 :
-Constatation acte notarié du 12.09.1996 : réduction de capital social
-Augmentation du capital social du 16.08.2021. Ancienne mention : 16 845,62 € ; nouvelle mention : 16 860,86 €
R.C.S. DIJON.
L2200030

LEGi SOCIÉTÉ D'AVOCATS CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMACIE GAZZOLA
SELARL transformée en SELAS
au capital de 1.018.000 Euros
Siège social : Place de l'Eglise -21110 AISEREY
750 311 318 R.C.S. Dijon

1/ Aux termes des décisions du 05/11/21 et du 30/12/21, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en SELAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés. Le capital social reste fixé à la somme de 1 018 000 euros. La dénomination sociale a été remplacée par PHARMACIE DES TILLEULS - ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société - Edith GAZZOLA, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme la Société a pour PRÉSIDENT : Edith GAZZOLA demeurant 11 bis rue de Fontaine 21121 DAIX.
2/ Aux termes des décisions unanimes des associés du 31/12/21, Marion PERRAUDIN demeurant 7 rue du Pâtis des Baraques 21170 MONTOT a été nommée Présidente en remplacement de Edith GAZZOLA démissionnaire - Mélanie GUILLEN demeurant 20 rue Henri Matisse - 21000 DIJON a été nommée Directrice Générale. Mention R.C.S. DIJON.
L2200035

EXCO SOCODEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 3.200.000 Euros
Siège social : 51, avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON
400 726 048 R.C.S. Dijon

EXCO SOCODEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 3.200.000 Euros
Siège social : 51, avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON
400 726 048 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale mixte des associés en date du 16.12.2021 a nommé à compter du 01.01.2022, M. Jérémie MEOT dmt à DIJON (21000) 22 Bld Rembrandt en qualité de co-gérant. Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du TC de DIJON en annexe au R.C.S.
Pour avis - La Gérance.
L2200037

GROUPE GEOTEC
Société par actions simplifiée
au capital de 12.392.775 €
Siège social : 9 Boulevard de L'Europe 21800 QUETIGNY
520 978 974 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2021, sur délégation de la collectivité des as-sociés, le président de GROUPE GEOTEC a constaté la réalisation définitive de la réduction du ca-pital social non motivée par des pertes d'un montant nominal total de 105.862 euros pour le rame-ner à 12.392.775 euros par voie de rachat et d'annulation d'actions.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Le procès-verbal de cette décision du président sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon à l'issue du présent avis.
L2200038

LEGi SOCIÉTÉ D'AVOCATS CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SARL DES QUETELOTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5 rue de Prenoix - 21121 ETAULES
481 928 026 R.C.S. Dijon

Décision de l'associé unique 1

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte-d'Or

FUNERAIRE 16

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 37.000 Euros
Siège social :
31 rue de Cambrai
75019 PARIS
892 261 769 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 30 décembre 2021, l'associé unique a décidé :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour :

«ODYSSIS - CREMATORIUM DE DIJON METROPOLE»

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

- de modifier à compter de ce jour l'objet social afin de mettre en conformité avec les termes de la délégation de service public relative à l'exploitation et l'entretien-maintenance du crématorium de Dijon.

L'article 3 des statuts est modifié en conséquence.

- de transférer le siège social à l'adresse suivante :

100 Rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Pour information :

Président : M. Alain COTTET-15 Rue Michelet - 92600 ASNIERES SUR SEINE

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Suivant procès-verbal en date du 30 décembre 2021, le président a décidé de nommer, à compter de ce jour, M. Samuel KENNEL, demeurant 7 Allée de l'Île aux Moines - 25000 BESANCON, en qualité de Directeur Général Délégué.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Le président.
L2200111

LE MONTARET

SC au capital de 2.753.700 Euros porté à 3.553.700 Euros
Siège social :
7 rue des Alisiers - 21121 DAIX
R.C.S. Dijon 889 380 812

Le 15/12/2021, l'AGE a augmenté le capital de 800.000 €, pour le porter à 3.553.700 €, par création de 800.000 parts nouvelles, par voie d'apports en nature d'un montant total de 800.000 €. Ancienne mention : 2.753.700 € Nouvelle mention : 3.553.700 € Mention au R.C.S. de DIJON.
L2200103

CABINET DE KINESITHERAPIE ET DE BALEOTHERAPIE DU PARC

Société civile de moyens
Au capital de 7.135,00 Euros
Siège social :
DIJON (21000)
11 rue des Princes de Condé
R.C.S. Dijon : 444.041.552

L'Assemblée Générale a décidé aux termes d'un PV en date du 23 décembre 2021, de nommer Monsieur Yohann GAIRE demeurant à DIJON (21000), 16 bis rue de Fontaine Les Dijon, en qualité de co-gérant de ladite société à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Thierry SERAIN démissionnaire.

Pour avis,
Le gérant.

L2200113

DOMAINE DEVENEY MARS

Société par actions simplifiée au capital de 2.456.211 Euros
Siège social :
13 Grande rue
21190 PULIGNY MONTRACHET
R.C.S. Dijon 812 176 147

Aux termes d'une AGO en date du 30.06.2021 il résulte que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, la société JIM-T, étant venu à expiration, il est décidé de le remplacer par la société GREGOIRE ET ASSOCIES (20 rue du cap Vert 21800 QUETIGNY, R.C.S. DIJON 312 261 985), pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Pour avis
La présidente.

L2200115

FORMALITES RHÔNE-ALPES

Suivant PV des décisions du 31/12/2021, la Présidente de la société FORMALITES RHÔNE-ALPES, SASU au capital de 10.200 euros, siège social : 29 rue Verrerie - 21000 DIJON, 530.436.898 RCS DIJON, a décidé de transférer le siège social au 14 rue des Pommerets - 21600 LONGVIC, à compter de ce jour et de modifier les statuts en conséquence.
L2200118

DOMAINE AMIOT-SERVELLE

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 86.972,15 Euros
Siège social :
34, rue Caroline Aigle
21220 CHAMBOLLE MUSIGNY
379 422 678 R.C.S. Dijon

Au vu du procès-verbal du 23/12/2021, M. Christian AMIOT et Mme Elisabeth AMIOT demeurant ensemble 34 rue Caroline Aigle 21220 CHAMBOLLE MUSIGNY ont démissionné de leurs fonctions de Gérant. La gérance est désormais exercée par M. Antoine AMIOT demeurant 1 rue Valentin Guillemot 21700 ARCENANT et Mme Prune AMIOT demeurant 37 A rue d'Epemay 21220 MORAY-SAINT-DENIS. Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
L2200119



Maitre Philippe CHATEAU

Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SDIN MARSANNAY

Société civile immobilière au capital de 7.213 Euros
Siège social :
2 rue de Vignery
21160 PERRIGNY LES DIJON
438 804 593 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22/12/2021, les associés ont décidé de transformer la forme sociale de la société SDIN MARSANNAY, société civile immobilière, en Société par Actions Simplifiée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté les statuts de la Société sous sa nouvelle forme. La dénomination et la durée de la Société ainsi que les dates de l'exercice social demeurent inchangées ; Le capital de 7 213€ divisé en 14 426 actions de 50 € chacune est inchangé. Président de la SAS : Serge ROGNON, dmt 6 rue de Messigny à Hauteville (21121) ; Directeurs généraux : David ROGNON dmt 11 rue des Coquelicots à IZEURE (21110) et Nicolas ROGNON dmt 10 Route de Seurre à Corcelles-lès-Cîteaux (21910) pour une durée indéterminée. Cession d'actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de l'unanimité des associés ; Admission des associés aux assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire ; Droit de vote : 1 action = 1 voix ; Les associés ont également décidé le même jour de transférer le siège social de ladite société à PERRIGNY LES DIJON (21160), 2 rue Bolotte et de modifier en conséquence l'article 4 «SIEGE SOCIAL» des statuts. Les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « l'acquisition de participations financières dans toutes sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, la gestion des dites participations, la réalisation de prestations de service aux Sociétés dans lesquelles elle a des participations », et de supprimer le fait que « la société pourra également se porter caution hypothécaire des associés et/ou de toute société contrôlée par eux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de l'objet. », et de modifier en conséquence l'article 2 «OBJET» des statuts. Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au R.C.S.

L2200120



Maitre Philippe CHATEAU

Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

JPG ENTREPRISES

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 Euros
Siège social :
3F rue Jeanne BARRET
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 453 166 712

En date du 31.12.2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 8.100€, le portant ainsi de 15.000€ à 23 100€ par création et émission de 54 parts sociales de 150€ de valeur nominale intégralement souscrites et libérées à la souscription par versement en numéraire de la somme de 8 100€ et de modifier en conséquence les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts.
Pour avis la gérance.

L2200121

POURSUITE D'ACTIVITE



SAMYL

SARL au capital de 41.161,23 €. Siège social 14 rue Musette 21000 DIJON 015 551 757 R.C.S. Dijon. Par décisions de l'AGE du 30/11/2021 les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance.

L2102695

TOIT ET BOIS

SARL au capital de 2.000 Euros - 27 route de Dole, Hameau de Maison Dieu - 21170 LOSNE - 502 311 475 DIJON : le 30/10/2021, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
L2102961



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

TRANS BTP SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
23 Rue de Saint Sauveur
21310 CHEUGE
882 651 524 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
Le Président.

L2200090



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SURPROJECT

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social :
11 rue du Champ aux Prêtres
21000 DIJON
878 410 661 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
Le Président

L2200105



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SURCOF

Société par actions simplifiée au capital de 82.160 Euros
Siège social :
11 rue du Champ aux Prêtres
21000 DIJON
377 777 651 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
Le Président

L2200123

FUSION

EURL CABINET RENAUD

SARL au capital de 5.000 €
Siège à DIJON (21000)
9, rue Aristide Briand
527 891 527 R.C.S. Dijon

Le 20/12/2021, l'AGE de la société DIOT RHONE ALPES, société absorbante, SAS au capital de 726.560 €, dont le siège social est à LYON (69009), 2 Quai du Commerce, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le n° 413 663 337, a approuvé le traité de fusion simplifiée établi le 10/09/2021, avec la société EURL CABINET RENAUD, absorbée, ainsi que les apports effectués et leur évaluation. La société DIOT RHONE ALPES, étant propriétaire de la totalité des parts émises par la société EURL CABINET RENAUD, et ce, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce de LYON le 15/09/2021 et de DIJON le 16/09/2021, paru au BODACC en date des 23/09/2021 et 08/10/2021, la fusion était placée sous le régime prévu à l'article L.236-11 du code de commerce et la société EURL CABINET RENAUD, absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion en date du 20/12/2021. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au R.C.S. de LYON et de DIJON.

Pour avis.

L2200021



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

VET CANINE

Avis de fusion

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros. Siège Social : 8 rue du Général Leclerc - 92270 BOIS-COLOMBES RCS DIJON 513 402 156 AVIS DE FUSION 1) Par convention sous seing privé, à LONGVIC, du 12/10/2021, les sociétés VET CANINE SAS, RCS 513402156, CLINIQUE VETERINAIRE DU BUISSON SELAS RCS 483815551, CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT SELARL RCS 814782025, SELARL DE VETERINAIRES EPHRATI-RAMEL RCS 442688115, ont établi un projet de fusion, aux termes duquel les sociétés CLINIQUE VETERINAIRE DU BUISSON SELAS R.C.S. 483 815 551, CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT SELARL R.C.S. 814 782 025, SELARL DE VETERINAIRES EPHRATI-RAMEL R.C.S. 442 688 115 faisaient apport, à titre de fusion à VET CANINE SAS, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant leur patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine des sociétés CLINIQUE VETERINAIRE DU BUISSON SELAS RCS 483 815 551, CABINET VETE-RINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT SELARL R.C.S. 814 782 025, SELARL DE VETERINAIRES EPHRATI-RAMEL R.C.S. 442 688 115 R3C devant être dévolue à VET CANINE SAS dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. 2) Cette fusion a été approuvée par décisions des associés de chaque société en date du 30/11/2021. 3) Juridiquement, la fusion a pris effet le 12/10/2021. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/05/21, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés CLI-NIQUE VETERINAIRE DU BUISSON SELAS RCS 483815551, CABINET VETERINAIRE MEDICO-CHIRURGICAL DU CAP VERT SELARL RCS 814782025, SELARL DE VETERINAIRES EPHRATI-RAMEL RCS 442688115 depuis le 01/01/21 et le 01/05/21 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de VET CANINE SAS et considérées comme accomplies par elle. 4) En conséquence, la fusion n'a pas donné lieu à augmentation de capital, ni échange de titres car les sociétés concernées par la fusion sont détenues à 100% par le même associé conformément à l'ar-ticle L236-3 II du Code de commerce. Les actifs apportés se sont élevés à 3.011.459 euros, et le passif pris en charge par VET CANINE SAS s'élevait à 2.570.581 euros. Actif net apporté total : 440.878 €. Pas de boni. Les sociétés absorbées se trouveront immédiatement dissoutes sans liqui-dation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis.

L2200112

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI DE LA CROISOTTE

6.097,96 Euros - 19 rue Nationale NEUILLY - 21800 CRIMOLOIS -323 354 456 R.C.S. Dijon - AGE du 31/12/2021, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, M Guy LIGNIER liquidateur (28 Chemin des Lentillères - 21000 DIJON), siège de liquidation au 28 Chemin des Lentillères - 21000 DIJON.

Pour avis : Le Liquidateur

L2102838

LE THUROT

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1.530 Euros
Siège social :
3 route de Troyes
21121 DAIX (COTE D'OR)
430 046 490 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2021, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 28 décembre 2021 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur Dominique WINKELMANN, demeurant à DAIX (Côte d'Or) 7 Rue Jean Laillet, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à DAIX (Côte d'Or) 3 route de Troyes.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le liquidateur.
L2102982

HEARTLAND

SAS en liquidation
Au capital de 100 Euros
Siège de liquidation :
Hameau deMontachon
21210 ST DIDIER
844 930 917 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Ella CARVALHO SANTOS demeurant Hameau de Montachon - 21210 ST DIDIER pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Montachon - 21210 ST DIDIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.
L2200011

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE GRENANT

Groupement foncier agricole au capital de 54.393,81 Euros
Siège social :
30, rue des Trois Sources
21410 MALAIN
320.736.846 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2021 les associés ont prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter de cette même date. Cette décision met fin aux fonctions de gérant de Monsieur Clément LACAILLE.

Monsieur Clément LACAILLE demeurant 30, rue des Trois Sources 21410 MALAIN est liquidateur. La correspondance et les actes concernant la liquidation devront être adressés au siège social qui reste fixé à 30, rue des Trois Sources 21410 MALAIN. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Le liquidateur.
L2200058

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte-d'Or

HOTEL DU PONT

SARL
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Rue Marey Monge
21630 POMMARD
531 493 104 R.C.S. de Dijon

L'AGO du 20/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme MOUILLOT Anaïs, demeurant 5 rue du Champ Guillaume 21190 TAILLY pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Radiation au R.C.S. de DIJON.
L2103225

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LE THUROT

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.530 Euros
Siège social : 3 route de Troyes
21121 DAIX (COTE D'OR)
430 046 490 R.C.S. Dijon

- L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,
Le liquidateur

L2102994

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE GRENANT

Groupeement foncier agricole
au capital de 54.393,81 Euros
Siège social :
30, rue des Trois Sources
21410 MALAIN
320.736.846 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2021 les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Monsieur Clément LACAILLE et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.

L2200059

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

THOMAS COOK SAS

92-98, boulevard Victor Hugo - 92115 CLICHY CEDEX. R.C.S. Nanterre : 572 158 905. Etablissement secondaire à DIJON : 572 158 905 - 2009 B 261 .
ACTIVITE : organisation ou vente de voyages ou de séjours- services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours notamment la délivrance de titres de transport ou la réservation de chambres.

Par jugement en date du 10.12.2021, le tribunal de commerce de Nanterre a modifié le plan de cession.
L2200104

ROCAMAT SAS

84, Rue Charles Michels - Immeuble Iris Hall A - 93200 SAINT DENIS. R.C.S. Bobigny : 572 086 577. Etablissement secondaire à DIJON : 572 086 577 - 66 B 17. ACTIVITE : Exploitation de carrières de pierres
Par jugement en date du 22 décembre 2021, le tribunal de commerce de BOBIGNY a modifié le plan de redressement, nom du commissaire à l'exécution du plan : Me Legras De Grandcourt Patrick - 99 Rue Pierre SEMARD - 93000 BOBIGNY. L2200116

CREANCES SALARIALES

PAGATRANS SARL

Transports routiers
9 Rue Pablo Picasso 21500 MONTBARD
SIREN 484 896 840

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le .

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.
Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur

L2200067

LA COUR

PAVEE SARL

Restaurant, bar avec licence, brasserie, sans hébergement, glaces, ventes à emporter
Rue des Chalandes - 21800 QUETIGNY
SIREN 481 676 682

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le .

Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.
Jean-Joachim BISSIEUX,
Liquidateur

L2200072

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX TERMANINI

Changement de régime matrimonial

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Ludovic BAUT Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée «Ludovic BAUT et Éloïse SALICHON-COLLOT, Notaires Associés» titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DIJON, 52 boulevard Carnot office notarial n° 21002, le vingt deux décembre deux mille vingt et un Monsieur Jean TERMANINI et Madame Martine Joëlle Andrée MANIERE, demeurant ensemble à AHUY (21121 Côte-d'Or) 36, allée des Frères mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000 Côte-d'Or) le 2 août 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Ludovic BAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis.

L2200024

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme LALLEMAND veuve PIGNARD Lucette Marie Henriette décédée le 23/04/2020 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218063368/DS. L2102252

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. LINGUANOTTO Laurent décédé le 21/01/2020 à Beaune (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218062828/DS. L2102253

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. FONTENY Fernand Aimé décédé le 26/02/2020 à PRECY SOUS THIL (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218062862/DS. L2102254

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. ANIER Georges Raymond décédé le 14/01/2020 à Quetigny (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218062864/DS. L2102255

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. GOGUMUS CHRISTIAN décédé le 23/03/2014 à TALANT (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218055044/DS. L2102256

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 13/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme NOSARZEWSKA divorcée BRODOVICQ Barbara, Stanislawa décédée le 12/10/2017 à DIJON (21). Réf. 0218081417/VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200016

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 06/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MAUJONNET veuve LACROIX Paulette décédée le 15/05/2021 à DIJON (21). Réf. 0218081362/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200040

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 15/11/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme BIZINGRE CLAUDINE décédée le 15/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218080486/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200041

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 24/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. EL FARSSY JILALI décédé le 16/11/2020 à DIJON (21). Réf. 0218080522/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200042

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 05/10/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. GOURIER DOMINIQUE décédé le 18/03/2021 à QUETIGNY (21). Réf. 0218080538/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200043

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme TOURNOIS MARIE décédée le 27/10/2021 à DIJON (21). Réf. 0218081220/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200044

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. MAUFFRE PATRICK décédé le 08/10/2020 à SELONGEY (21). Réf. 0218081222/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200045

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. TISSERAND HENRY décédé le 03/04/2021 à DIJON (21). Réf. 0218081224/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200046

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. PAMPAGNINI ERIC décédé le 21/03/2021 à TALANT (21). Réf. 0218081223/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200047

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 22/11/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. MOREAU FABIEN décédé le 21/04/2021 à LONGCHAMP (21). Réf. 0218080559/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200048

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BONNARDOT JEAN-LOUIS décédé le 14/08/2021 à CHENOVE (21). Réf. 0218081221/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200049

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 03/11/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MARATRAT div BEY CHRISTINE décédée le 23/03/2021 à DIJON (21). Réf. 0218081193/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200050

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. DAL BORGO ROGER décédé le 15/03/2021 à SEMUR EN AUXOIS (21). Réf. 0218081218/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200051

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. AUCORDONNIER GERARD décédé le 20/03/2020 à BEAUNE (21). Réf. 0218081215/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200052

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. SAVOYE DAVID décédé le 06/05/2021 à QUETIGNY (21). Réf. 0218081225/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200062

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 13/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. PENASA JEAN-CLAUDE décédé le 22/08/2021 à PLOMBIERES LES DIJON (21). Réf. 0218081418/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200063

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme WOLFF Lylane décédée le 27/07/2017 à SEURRE (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218029240/SG. L2200064

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 02/12/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. CATERINA JEAN-PAUL décédé le 26/05/2021 à VITTEAUX (21). Réf. 0218081227/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2200065

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE VOLNAY

Avis enquête publique

Préalable à la suppression des plans d'alignement approuvés

Par arrêté n°2021-0073 du 06/12/2021, le Maire de VOLNAY a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la suppression des plans d'alignement approuvés sur la commune le 10/09/1844.

Cette procédure a pour objet de supprimer les servitudes d'alignement existantes sur la majorité des voies communales du centre historique du village. Il apparaît que ces servitudes établies dans le milieu du XIXe siècle ayant pour objectif principal l'élargissement des voies desservant les zones d'habitation, sont aujourd'hui caduques et en contradiction avec les politiques de protection du paysage et du patrimoine rural. Leur suppression permettra d'autoriser la rénovation des murs ou des bâtiments anciens aujourd'hui frappés d'alignement et ne pouvant pas faire l'objet de travaux confortatifs.

Cette enquête publique est préalable à l'approbation de la suppression des plans d'alignement par le conseil municipal

M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie de VOLNAY, 1 place de la Mairie. L'enquête publique aura lieu du lundi 10 janvier 2022 au mardi 25 janvier 2022 inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête préalable sera consultable en Mairie de VOLNAY, aux horaires d'ouverture habituels.

Un registre d'enquête sera mis à la disposition du public en Mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête.

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie ou encore par courriel à l'adresse suivante :

mairie.volnay21@wanadoo.fr
Le Commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de VOLNAY :
le lundi 10 janvier 2022, de 16h30 à 18h30 et
le mardi 25 janvier 2022 de 15h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur. Les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront transmises à la Commune, dans le délai d'un mois.

Le Maire, Pascal BOULEY

L2103060

COMMUNE D'AUXEY-DURESSES

Avis enquête publique préalable à la suppression des plans d'alignement approuvés

Par arrêté n°2021-56 du 07/12/2021, le Maire d'AUXEY-DURESSES a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la suppression des plans d'alignement approuvés sur la commune le 12/09/1843.

Cette procédure a pour objet de supprimer les servitudes d'alignement existantes sur la majorité des voies communales du centre bourg, du Hameau d'AUXEY-LE-PETIT et du Hameau de MELIN. Il apparaît que ces servitudes établies dans le milieu du XIXe siècle ayant pour objectif principal l'élargissement des voies desservant les zones d'habitation, sont aujourd'hui caduques et en contradiction avec les politiques de protection du paysage et du patrimoine rural. Leur suppression permettra d'autoriser la rénovation des murs ou des bâtiments anciens aujourd'hui frappés d'alignement et ne pouvant pas faire l'objet de travaux confortatifs.

Cette enquête publique est préalable à l'approbation de la suppression des plans d'alignement par le conseil municipal.

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

ENVOYEZ NOUS VOS ANNONCES

PAR MAIL EN FORMAT WORD

annoncelegale.jp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte-d'Or

M. Pierre ALEXANDRE, expert foncier, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie d'AUXEY-DURESSSES, 7 rue du Dessous

L'enquête publique aura lieu du lundi 10 janvier 2022 au mardi 25 janvier 2022 inclus.

Pendant cette période, le dossier d'enquête préalable sera consultable en Mairie d'AUXEY-DURESSSES, aux horaires d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://auxeyduressses.fr>).

Un registre d'enquête sera mis à la disposition du public en Mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête.

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie ou encore par courriel à l'adresse suivante :

mairieauxeyduressses@wanadoo.fr

Le Commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie d'AUXEY-DURESSSES :

le lundi 10 janvier 2022, de 14h00 à 16h00et

le mardi 25 janvier 2022 de 17h30 à 19h30

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur. Les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront transmises à la Commune, dans le délai d'un mois.

Le Maire, Bernard BATAULT
L2103065



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'enquête publique unique
Projet d'écoparc d'activités du Pre Saint-Denis sur la commune de NUITS SAINT GEORGES

Préalable à la déclaration d'intérêt général dudit projet, emportant également mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges

Par arrêté préfectoral n° 11249 du 16 décembre 2021, a été prescrite une enquête publique unique, préalable à la fois :

- à la déclaration d'intérêt général du projet de l'Écoparc d'activités du Pré Saint Denis sur la commune de Nuits-Saint-Georges, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

- et à la mise en compatibilité qui en découle du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nuits-Saint-Georges, sous la maîtrise d'ouvrage de cette commune.

Ce projet d'Écoparc d'activités, en prolongement de la zone d'activités existante, vise à soutenir le développement économique du territoire intercommunal en accueillant de nouvelles entreprises.

L'enquête publique unique se déroulera du mardi 11 janvier 2022 à 09h00 au vendredi 11 février 2022 à 17h00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, 3 rue Jean Moulin 21701 Nuits-Saint-Georges.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés auprès du responsable du projet, M. Ludovic BOURDIN, directeur général adjoint en charge du pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du territoire, au sein de cette communauté de communes (tél. : 03.80.27.04.70 - courriel : ludovic.bourdin@ccgevreynuits.com).

La consultation des pièces du dossier (sous-dossier relatif à la déclaration d'intérêt général du projet de l'Écoparc d'activités du Pré Saint Denis ; sous-dossier de mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges ; avis de l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du projet ; avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté sur le projet de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges) sera ouverte au public :

sur support papier :
- au siège de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; au 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges ;

- ainsi qu'à la mairie de Nuits-Saint-Georges, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

sur support électronique :
- sur un poste informatique accessible au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; au 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges ;

- sur un poste informatique accessible à la mairie de Nuits-Saint-Georges, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

- sur le site Internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.ccgevreychambertin-et-nuits-saint-georges.com> ;

- sur le site Internet de la préfecture de Côte-d'Or à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html> ;

- sur le registre dématérialisé sécurisé mis en place pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2811>.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier de demande de déclaration d'intérêt général, de mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges et/ou d'évaluation environnementale auprès de la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or (SPAÉ, bureau de la planification et des risques technologiques -PPRT-, 57 rue de Mulhouse, 21033 DIJON cedex, tél. 03.80.29.43.73).

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être formulées avant la clôture de l'enquête (soit au plus tard le vendredi 11 février 2022 avant 17h00) :

- sur deux registres papier, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destinés à recevoir les observations sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges, qui seront respectivement tenu à la disposition du public à la communauté de communes et à la mairie dans les mêmes conditions que le dossier sur support papier (cf. plus haut) ;

- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, 3 rue Jean Moulin, BP 40029, 21701 Nuits-Saint-Georges ;

- sur le registre dématérialisé mentionné plus haut ; <https://www.registre-dematerialise.fr/2811> ;

- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-2811@registre-dematerialise.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

La consultation des observations du public sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité qui en découle du PLU de Nuits-Saint-Georges est accessible pendant la durée de l'enquête à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ou à la mairie de Nuits-Saint-Georges. La communication d'une copie de ces observations est également possible aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête, par demande formulée auprès de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

La consultation des observations transmises par voie électronique est accessible sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2811>.

Le Tribunal Administratif a désigné M. Gérard POTEL, ingénieur en chef des télécommunications en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public :

- à la communauté de communes (3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges) pour recevoir Les observations sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges, le mardi 1^{er} février de 14H à 18H ;

- à la mairie de Nuits-Saint-Georges (place d'Argentine) pour recevoir les observations sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges, aux dates et aux heures suivantes :

- le samedi 22 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 11 février 2022 de 14h00 à 17h00.

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Préfet de la Côte-d'Or son rapport et ses conclusions motivées sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité qui en découle du PLU de Nuits-Saint-Georges, ainsi que les dossiers d'enquête mis à la disposition du public, les registres et les documents annexés.

Une copie du rapport et une copie des conclusions motivées du commissaire enquêteur relatifs à l'intérêt général et à la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges sont tenues à la disposition du public au siège de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Côte-d'Or SPAÉ, bureau de la planification et des risques technologiques -PPRT-, 57 rue de Mulhouse, 21000 DIJON pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et autorités compétentes :

Le président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est compétent pour approuver la déclaration de projet.

Le maire de Nuits-Saint-Georges est quant à lui compétent pour approuver la mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet, et, en cas de refus du maire, le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre l'arrêté approuvant la mise en compatibilité du PLU de Nuits-Saint-Georges et notifier sa décision au président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Christophe MAROT

L2103150

Saône-et-Loire

CONSTITUTION

DE SOCIETE

MF-MC

Constitution d'une EURL

Suivant acte sous seing privé en date du 20/12/2021, il a été constitué une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Entreprise unipersonnelle a responsabilité limitée
Dénomination sociale : MF-MC
Capital : 2.000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Siège social : 4 route de Nolay - 71150 DEZIZE LES MARANGES
Objet : Maçonnerie, gros œuvre et second œuvre

GERANT : Monsieur FRANÇOIS Marc, demeurant 4 route de Nolay - 71150 DEZIZE LES MARANGES
Inscription au registre du commerce de CHALON SUR SAONE

La gérance.
L2200091



Eric PIESVAUX

Notaire à POUILLY EN AUXOIS (21320)

2 place de la Libération

JANSSENS

Suivant acte reçu par Me Eric PIESVAUX, notaire à POUILLY EN AUXOIS, le ---, a été constituée la société civile dénommée «JANSSENS», siège social : SAINT GENGOUX LE NATIONAL (71460), 33 avenue de la Gare. Capital social : CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €), divisé en 50 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50, Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MACON. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommés premier gérant de ladite société : M. Gérard Francis JANSSENS, demeurant à LES HOUCHES (74310), 88 route du Cottage et Melle Stéphanie GRANGE, demeurant à LES HOUCHES (74310), 88 route du Cottage.
L2200018

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

AUX BONNES AFFAIRES

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 05/01/22, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : AUX BONNES AFFAIRES
FORME : Société à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL : 9 Avenue Monnot Prolongée 71100 CHALON SUR SAONE
OBJET : Vente et dépôt-vente de tout article d'ameublement, de literie, de décoration, d'électroménager, hifi, vaisselle, vêtements, chaussures, maroquinerie, neufs ou d'occasion, achat-vente de tous produits d'alimentation générale

DUREE : 99 années
CAPITAL : 1000 €
GERANT : Monsieur Gérard THIBERT, né le 26/09/1957 à CHALON-SUR-SAONE (71), demeurant 5 rue du Moulin - 71350 VERDUN SUR LE DOUBS
IMMATRICULATION : R.C.S. de CHALON SUR SAONE

Pour avis, le gérant
L2200061

L'AGENCE COLOMBET

Suivant acte sous seing privé en date du 6 décembre 2021, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : L'AGENCE COLOMBET
Capital : 1.000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Siège social : 71150 CHAGNY, 4 Chemin des Aubépines
Objet : Acquisition, exploitation de tous immeubles biens et droits immobiliers

Gérant : Monsieur COLOMBET Frédéric demeurant 4 Chemin des Aubépines - 71150 CHAGNY

Cession de parts : libre entre associés, sinon agrément des cessionnaires par les associés à la majorité des trois quarts

La société sera immatriculée au registre du commerce de CHALON-SUR-SAONE

La gérance.
L2200089

MODIFICATION

DE STATUTS



GELAS AUDIT

SAS au capital de 225.000 Euros.
Siège social : 91 rue Pouilly Loche - 71000 MACON. 808 006 753 R.C.S. Mâcon. Par acte de l'associée unique du 17/12/2021, Jérôme BURRIER chemin de dessous le clos 21380 MESSIGNY ET VANTOUX a été nommé, avec effet au 31/12/2021, président de la société en remplacement de Emmanuel GELAS, démissionnaire ; Anthony AGIER 6 rue du Bief 21560 ARC SUR TILLE a été nommé directeur général avec effet au 31/12/2021. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de MACON. Pour avis, le représentant légal.
L2200068

Yonne

CONSTITUTION

DE SOCIETE

JP PANDO

Constitution d'une société civile d'exploitation agricole

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2021, il a été constitué une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société civile d'exploitation agricole
Dénomination sociale : JP Pando
Capital : 6.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Siège social : 7 rue de la Liberté - 89200 ISLAND

Objet : Viticulture, arboriculture
Gérance : Monsieur PANDO Jean Paul, demeurant 6 route de l'Etang - 89450 VEZELAY.

Assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives

Objet : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Inscription au registre du commerce d'Auxerre
L2200085

Le Président

MODIFICATION

DE STATUTS

IHAB

SARL

au capital de 600 Euros

Siège social :

36 avenue du 4^{ème} Régiment

d'Infanterie

89000 AUXERRE

833 581 523 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 08/11/2021, l'AG Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de 36 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - 89000 AUXERRE à 30 rue du Colonel Arnaud Beltrame - 89000 AUXERRE à compter du 08/11/2021, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Mention en sera faite au R.C.S. de AUXERRE
L2103179

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...



ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE

120 euros



OFFRE D'ABONNEMENT

Un an (52 numéros) : 120 euros

Virement, mandat, CB, chèque à l'ordre du Journal du Palais et par prélèvement automatique.

Comment nous avez-vous connus ?

- Emailing
- Réseaux sociaux
- Bouche à oreille
- Internet
- Autre (préciser) :

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@forumeco.fr - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.



Économie. En 2021, 1,659 million de voitures particulières ont été immatriculées : une stagnation par rapport à la catastrophique année 2020. L'automobile est dans le dur et rien n'indique une amélioration à court terme.

Marché auto 2021 : rien ne va plus



Sur un marché 2021 stagnant, on vend désormais plus de modèles électrifiés que de diesel.

Scénario catastrophe pour le marché automobile national à l'issue d'une année 2021 où tout s'est ligué pour doucher les espoirs de ceux qui appelaient de leurs vœux un rebond salutaire après un millésime 2020 gâché par la crise sanitaire et les confinements à répétition. À quelques unités près, les chiffres mettent en évidence un inquiétant *statu quo* autour de 1,659 million d'immatriculations. Si on fait la

comparaison avec 2019, le dernier exercice normal, le constat est sans appel : - 25,1 %. Un recul énorme deux années consécutives : de quoi faire trembler les fondations du marché. Et rien n'indique clairement que le pire est derrière.

Les raisons de ces résultats préoccupants - un euphémisme - sont multiples. À commencer par la poursuite de la pandémie et les incertitudes qu'elle génère, n'inci-

tant pas les clients à pousser les portes des concessions pour changer de voiture. Et puis, il y a la fameuse crise des « semi-conducteurs », ces composants électroniques dont la pénurie a entraîné des retards de production dont ont souffert la quasi totalité des constructeurs. Le problème est conjoncturel mais il n'est pas pour autant en voie de solution rapide. L'année qui commence devrait

encore être perturbée par le manque de disponibilité de ces indispensables composants. Combien de temps : plusieurs mois, un an ? Personne n'est en mesure d'apporter une réponse fiable à la question.

Autre élément qui pèse sur les ventes : l'attentisme logique des clients qui ne savent plus trop quel type de voiture acheter. Doivent-ils basculer vers une voiture électrique malgré des tarifs élevés, une autonomie encore trop juste et des points de recharges insuffisants ? Laisser tomber définitivement le diesel en dépit de ses progrès technologiques et d'un coût d'usage toujours pertinent ? Se laisser tenter par une hybride rechargeable chère et peu subventionnée ? S'en tenir sagement à un modèle essence ? Attendre ? Pas simple.

Il y a aussi les conséquences des critiques non-stop dont la voiture est l'objet. Sans oublier les restrictions de circulation qui s'ajoutent les unes aux autres, les tarifs du stationnement et celui des amendes qui les accompagnent qui explosent. On en passe... À force de taper en

permanence sur la bagnole, il ne faut pas s'étonner s'il en résulte des conséquences fâcheuses. On aurait tort de minimiser ce travail de sappe. On sent qu'on arrive à un tournant décisif.

RECORD POUR LE MARCHÉ DE L'OCCASION

Pourtant, l'année 2021 avait bien commencé. Fin mai, les chiffres faisaient état d'un rebond de près de 50 % par rapport à l'exercice de 2020, marqué par un long confinement de mars à mai, entraînant la fermeture des concessions. Une sorte de retour à la normale suscitant des espoirs vite éteints. Avant l'été, tout était remis en question avec un recul ininterrompu mois après mois. Sept mois consécutifs de baisse : une situation pas vue depuis plusieurs décennies. En fin d'exercice, le bilan est sans appel : il manque plus de 550.000 immatriculations par rapport à 2019.

En parallèle, le marché de l'occasion a enregistré un record inédit : plus de six millions de modèles de seconde main ont changé de propriétaires. Un chiffre qui s'explique par un report vers

les occasions des clients en quête d'une nouvelle voiture, faute de pouvoir obtenir un modèle neuf dans des délais acceptables. Jusqu'à un an d'attente alors que pour d'autres, le réseau ne s'engage pas sur la moindre date précise. Les beaux résultats du marché de l'occasion risquent cependant d'être sans lendemain comme l'indique le recul de près de 466.000 immatriculations en décembre. Faute de ventes, les distributeurs ne peuvent faire de reprises et leur parc "véhicule d'occasion" se vide. Fin décembre, le stock disponible dépassait à peine 500.000 voitures. *Idem* pour les particuliers : pas de nouvelle acquisition, pas de vente.

Le manque de voitures neuves disponibles et un marché de l'occasion qui en subit indirectement les conséquences : la situation qui perdure depuis le milieu de l'année qui vient de s'achever ne semble près d'être résolue à court terme. C'est dans ce climat de doute que 2022 commence. On a connu des perspectives plus encourageantes.

DOMINIQUE MARÉE

Le grand remplacement mécanique

■ Dans ce contexte général perturbé, les choix des acheteurs ont évolué. La tendance déjà observée les années précédentes s'est encore renforcée. Les monospaces, autrefois rois du marché français, ont quasiment disparu : moins de 2 % des immatriculations. Les berlines sont toujours majoritaires mais leur suprématie s'érode pour tourner autour des 50 %. Les vainqueurs de l'année écoulée sont sans surprise les SUV qui gagnent encore des parts de marché pour approcher 45 % du total. Leurs nombreux détracteurs n'ont pas fini de voir rouge !

Autre évolution rapide : celle des motorisations. Jusqu'où ira la chute du diesel ? En décembre, leur part est tombée à 17 %, deux fois moins qu'en décembre 2019. Sur l'année, 21,1 % des voitures immatriculées roulaient au gazole. Un recul inexorable et sans doute définitif. Rappel : en 2009, ils avaient totalisé plus de 70 % des ventes. Les modèles essence conservent leur leadership avec 40,2 % mais sont en baisse constante. Les gagnants sont les modèles électrifiés dans leur ensemble. En dépit des légitimes interrogations qu'ils suscitent, les 100 % électriques ont convaincu près de 10 % des clients. Les hybrides ont progressé de façon significative pour culminer à 25,8 % (dont 8,5 % d'hybrides rechargeables) du total du marché. Le grand remplacement mécanique est en marche.

D. M.

Essai. L'efficace petit 4X4 Suzuki fait sa réapparition sur le marché français, exclusivement en version utilitaire pour échapper au délirant malus ayant provoqué son éclipse.

Le retour du Jimny

Le Jimny fait partie de ces rares petits véhicules simples et sans prétention mais redoutables d'efficacité. Mieux encore, le 4X4 japonais de poche n'a aucun concurrent direct. Au point d'être plébiscité par des fidèles qui ne jurent que par ses aptitudes hors bitume. Des clients, professionnels ou particuliers, qui ont fait grise mine quand le

constructeur a préféré arrêter la commercialisation de la toute nouvelle génération lorsque le Jimny a été frappé de plein fouet par un malus dit écologique dissuasif, représentant plus de 50 % de son prix de vente, 10.000 euros de pénalité pour une voiture alors affichée 18.000 euros : le coup était injouable.

Mais, heureusement pour

ceux qui apprécient ses qualités, le Jimny fait son grand retour sur le marché français, contournant l'obstacle malus en abandonnant ses places arrière pour devenir un véhicule utilitaire simple et efficace. Le constructeur ayant constaté que le Jimny était principalement utilisé par des clients particuliers, habitant dans des zones montagneuses, ama-

teurs de loisirs « verts » ou bricoleurs à la recherche d'une voiture tout-terrains, au sens premier de l'expression, offrant une bonne capacité de chargement dans un format réduit. Ils disposeront désormais de 863 litres avec un accès direct par la porte de coffre. Pour les professionnels, aucune différence. Tous se rejoignent pour louer les qua-

lités de franchissement du petit 4X4 japonais rarement pris en défaut, grâce à sa gamme de rapports « courts », son aptitude à se jouer des ornières et des chemins boueux. Il est aussi apprécié en ville pour sa vivacité, sa maniabilité et son allure sympathique et authentique de baroudeur.

Aucun changement sous le

capot avec un quatre cylindres essence de 102 chevaux accouplé à une boîte manuelle à cinq rapports. Une seule finition au programme pour simplifier les choses. Et un tarif unique toujours aussi pertinent : 17.075 euros HT (20.490 euros TTC). De quoi aider à faire son deuil du sacrifice des places arrière.

DOMINIQUE MARÉE





NOUVEAU S-CROSS HYBRID

À partir de
219€ /mois⁽¹⁾
ENTRETIEN INCLUS⁽²⁾
LLD 37 MOIS - 1^{er} LOYER 3795 €
PRIME À LA CONVERSION* 1500 € DÉDUITE
SOUS CONDITION DE REPRISE



À DÉCOUVRIR LES 15 ET 16 JANVIER

**Élargissez votre champ des possibles au volant du nouveau S-Cross Hybrid.
En boîte automatique ou manuelle, en 2 ou 4 roues motrices, préparez-vous à faire bouger les lignes !**

Consommations mixtes Suzuki S-Cross (WLTP) : 5,3 à 6,1 l/100 km. Émissions CO₂ cycle mixte (WLTP) : 119 à 139 g/km.

(1) Location Longue Durée pour 37 mois et 30 000 kilomètres pour un Suzuki S-Cross 1.4 Boosterjet Hybrid Advantage, 1^{er} loyer de 3795 € après déduction de 1500 € si éligible à la prime à la conversion*, puis 36 loyers de 219 €. Offre réservée aux particuliers, valable jusqu'au 28/02/2022 inclus, selon stock disponible en concession. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Arval Service Lease - SA au capital de 66412800 € - Immatriculée sous le n°352 256 424 RCS Paris. Siège social : 1, bd Haussmann - 75009 Paris - Identifiant CE FR 68352256424 - ORIAS n° 07 022 411. Modèle présenté : Suzuki

S-Cross 1.4 Boosterjet Hybrid Style hors option peinture métallisée, aux mêmes conditions puis 36 loyers de **279€/mois**. (2) Les loyers comprennent les services associés suivants (en option et dans les limites et conditions prévues aux contrats de LLD et d'Assurance) : Entretien inclus - Assistance + : 24h/24 7j/7 au véhicule et aux passagers - Assurance Perte Financière, souscrite auprès de Greenval Insurance DAC, compagnie d'assurance de droit irlandais, enregistrée sur le numéro 432783, siège social : Trinity Point, 10-11 Leinster Street South, Dublin 2, Irlande (info@greenval-insurance.ie) ; supervisée par la Banque Centrale en Irlande. Le détail du contenu des services associés est disponible auprès de Arval Service Lease. (*) Voir conditions sur www.primealaconversion.gouv.fr.

Garantie constructeur 3 ans ou 100 000 km au 1^{er} terme échu.

GARAGE EUROPE

Jean-Michel PECHINOT,
40 ans d'expérience automobile
à votre service

48 bis, rue de Longvic 21300 Chenôve Tél. 03 80 52 99 50

Pascal Gautheron. Originaire de Saône-et-Loire, ce Côte-d'Orien d'adoption a construit son groupe pour exaucer son vœu d'indépendance. À l'aube de céder son empire à son fils, c'est dans le fauteuil du président de la nouvelle CCI métropole de Bourgogne qu'il revient sur son parcours.

Enfant de la fusion



Fraichement élu à la présidence de la toute nouvelle CCI métropole de Bourgogne, née de la fusion des CCI de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, Pascal Gautheron entame ce qui pourrait s'apparenter comme le dernier chapitre de sa longue et riche carrière professionnelle partagée justement entre la Saône-et-Loire, son territoire d'origine, et la Côte-d'Or, son territoire d'adoption. « Je suis né à Louhans et je réside à Dijon... je suis en quelque sorte une bonne synthèse des deux territoires que couvre aujourd'hui la CCI métropole de Bourgogne », s'amuse-t-il à penser. Issu d'une famille modeste, Pascal Gautheron partagera un temps sa vie entre une carrière professionnelle et une carrière sportive : « J'ai joué longtemps au rugby, que ce soit à Chalon-sur-Saône puis à Mâcon, avant de finir ma carrière à Beaune ». Une passion qui le mènera même à prendre les rênes du Stade dijonnais, au décès de son président en 2005 et pour une durée de 12 ans. « C'était une façon de rendre ce que j'avais reçu... le rugby avait été pour moi un élément essentiel dans ma vie de construction d'homme, confie-t-il. Quand on a joué au rugby, on est en quelque sorte redevable... C'est une religion pour moi ! ». Après des études techniques en construction mécanique - « je n'étais pas du tout adapté pour ça ! », glisse-t-il - et à la sortie de son service militaire au lycée militaire d'Autun, le jeune Pascal Gautheron décide finalement de s'engager à nouveau dans des études. Son BTS technico-commercial obtenu à la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI), il enchaîne sur une licence de gestion, puis deux diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) en marketing et en gestion. « Au fond, je me suis appliqué cette règle de me former tout au long de ma vie. »

INDÉPENDANCE ET AUTONOMIE

« Mon père était artisan boulanger en zone rurale, mais je ne pense pas que ça m'ait davantage donné envie d'entreprendre que ça », se souvient-il. Pascal Gautheron préfère en effet s'imaginer indépendant. « Je me souviens d'un panneau en Belgique qui disait : "Ardenne belges, forcer son destin"... Forcer mon destin, c'est ce que j'ai toujours voulu faire. Être indépendant, autonome et acteur de ma vie. Tout petit, je voulais déjà être indépendant. Sans doute parce que je voyais mes parents ballotés... ça a été spontané chez moi. » Tellement spontané que sa première expérience de l'entrepreneuriat, le Louhannais la vit au sortir du lycée. À tout juste 18 ans, en attendant son intégration au



À l'origine de Fimadev, groupe spécialisé dans le conseil et les services aux entreprises, Pascal Gautheron vient de prendre la présidence de la nouvelle CCI métropole de Bourgogne, née de la fusion des CCI de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

service militaire, le jeune homme a créé son premier fast-food, le King merguez, à Chalon-sur-Saône. « Je travaillais la semaine comme magasinier chez Monsieur Brailly, le président du rugby, et le soir j'avais déjà eu cette envie de créer... » C'est lors de son service militaire qu'il s'est finalement rendu compte qu'il lui fallait trouver sa voie : « À force de discussions et de rencontres, je me suis dit, au fond, vouloir ressembler à mon oncle Michel Gautheron qui était chef des ventes chez Renault. Mon but était

« Je me souviens d'un panneau en Belgique qui disait : "Ardenne belges, forcer son destin"... Forcer mon destin, c'est ce que j'ai toujours voulu faire. Être indépendant, autonome et acteur de ma vie. »

de devenir directeur commercial ».

DU CENTRE D'APPEL AU GRAND GROUPE

Arrivé à Dijon en 1985 après une promotion au sein de l'agence d'interim Manpower de Chalon-sur-Saône, Pascal Gautheron se lancera trois ans plus tard dans l'aventure entrepreneuriale. « Mon ambition première était de créer une entreprise de taille intermédiaire, explique-t-il.

Dès la création de mon activité, j'avais un schéma bien précis avec une holding et je créais des sociétés qui n'avaient pas de corps, dans une logique paysanne de ne pas mettre tous mes œufs dans le même panier ». En effet, à l'origine, Pascal Gautheron a créé un centre d'affaires à Dijon, qu'il a ensuite muté en centre d'appel - il en a aujourd'hui trois, à Dijon, Lyon et Autun -. À côté de cela, pour permettre à sa jeune épouse néerlandaise et fille au pair de rester en France, il décide d'ouvrir un institut de formation dans les langues, Inlingua, avant de créer une société de travail temporaire qui compte aujourd'hui cinq agences (Dijon, Chalon-sur-Saône, Lyon, Nancy et Mâcon) et de racheter une société informatique, Fimainfo. En somme, une stratégie réussie puisqu'aujourd'hui, le groupe Fimadev, qui emploie quelque 350 personnes réparties dans pas moins de six filiales, n'a pas souffert de la crise sanitaire : « La Covid-19 nous a donné un coup de boost ! Nous avons pris des parts de marché et ça nous a permis aussi de refondre nos organisations tout en réduisant les coûts fixes ».

LA TRANSMISSION COMME FER DE LANCE

À l'aube de ses 63 ans, l'entrepreneur accompli souhaite maintenant transmettre son groupe. « Depuis plusieurs années je pense à ma succession, confie-t-il. J'ai deux enfants, Max et Tessa. Ma fille ne souhaite pas

du tout s'investir dans le groupe, mais mon fils qui a suivi un parcours d'école de commerce travaille déjà avec moi depuis deux ans. Je lui ai d'ailleurs confié la direction générale de deux filiales et il reprendra le groupe progressivement dans le cadre d'une transmission sous forme de pacte Dutreil ». Quant au jeune retraité encore à la tête de deux filiales et de la holding qu'il détient toujours à 100 % avec sa femme, il a été élu en décembre dernier pour prendre

1958

Naissance, le 28 novembre à Louhans.

1977

Grand amateur de rugby, Pascal Gautheron entre en équipe première en deuxième division.

1978

Il intègre l'école militaire d'Autun.

1980

Pascal Gautheron se forme à la CRCI.

1988

Il crée sa première entreprise, un centre d'appel.

1992

Pascal Gautheron se marie aux Pays-Bas et aura par la suite deux enfants, Max (1995) et Tessa (1998).

2021

Il devient le premier président de la nouvelle CCI métropole de Bourgogne, née de la fusion des CCI 21 et 71.

la présidence de la nouvelle CCI métropole de Bourgogne. « Certainement de peur de m'ennuyer... Disons que quand on est actif, on a besoin d'action et ce que je sais faire de mieux c'est rassembler, agir pour les autres, créer, innover... Et donc au fond, ce n'est ni plus ni moins que la continuité de ce que j'ai fait dans mon métier d'entrepreneur au service d'un collectif de 48.000 entreprises et de deux départements qui sont dans mon cœur. » Cet engagement politique n'est pas le premier de sa carrière, explique-t-il. « J'ai toujours eu dans la vie une volonté de rendre ce que j'avais reçu. L'économie de marché m'a permis de m'élever socialement. Et donc, avec une certaine forme de reconnaissance, j'ai accepté d'être président du Medef de 2006 à 2012. J'aime l'entreprise et le Medef défend et promeut l'intérêt de l'entreprise. J'ai d'ailleurs eu la chance, durant cette période, d'avoir été coopté par Laurence Parisot pour faire partie du conseil exécutif du Medef. » Après quelques semaines passées au dernier étage de la CCI, à Dijon, Pascal Gautheron envisage avec ambition ses projets à venir : réussir la fusion, diminuer la dépendance aux dotations fiscales en proposant des services aux entreprises payants ou encore réduire les coûts et poursuivre les actions au service des entreprises et de l'intérêt général, avec des objectifs en matière de transition écologique, économique et sociale.

ANTONIN TABARD